

**Service de l'Assemblée
Bureau du conseil
municipal**

**Procès verbal
de la séance du conseil municipal du
20 novembre 2023**

Sommaire

Page des présents


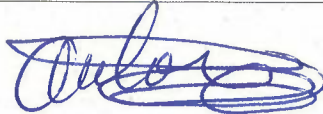
Questions orales / réponses orales

**Dispositifs et résultats de vote des
délibérations**

Amendement présenté

Interventions

Seules figurent les interventions écrites remises au service de l'Assemblée

Signatures après adoption par le conseil municipal	
M. le Maire Eric PIOLLE Président de séance	Mme l'Adjointe déléguée Kheira CAPDEPON Secrétaire de séance
	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le vingt novembre, le conseil municipal s'est réuni, au centre communal Camille Claudel, 47 avenue Marcelin Berthelot à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 16 novembre 2023 .

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - Mme Céline MENNETRIER - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Sandra KRIEF - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Hakim SABRI - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Amel ZENATI

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 8H11 à 10H53
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Eric PIOLLE de 8H11 à 10H53
M. Pierre-André JUVEN donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 8H11 à 10H53
M. Nicolas KADA donne pouvoir à Mme Annabelle BRETTON de 8H11 à 10H53
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Nicolas BERON-PEREZ de 8H11 à 10H53
M. Hasni BEN-REDJEB donne pouvoir à Mme Delphine BENSE de 8H11 à 9H20
M. Jérôme SOLDEVILLE donne pouvoir à Mme Khadija EZZAROUALI de 8H11 à 10H53
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à Mme Kheira CAPDEPON de 8H11 à 10H53
Mme Sylvie FOUGERES donne pouvoir à M. Claus HABFAST de 8H11 à 10H53
Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à Mme Salima DJIDEL-BRUNAT de 8H11 à 10H53
Mme Anne-Sophie OLMOS donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 8H11 à 10H53
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Céline MENNETRIER de 8H11 à 10H53
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 8H11 à 10H53
Mme Maude WADELEC donne pouvoir à M. Gilles NAMUR de 8H11 à 10H53
Mme Katia BACHER donne pouvoir à M. Luis BELTRAN-LOPEZ de 8H11 à 10H53
M. Djamel WAZIZI donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 8H11 à 10H53
M. Pierre MERIAUX donne pouvoir à Mme Christine GARNIER de 9H49 à 10H53
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à Mme Brigitte BOER de 8H11 à 9H20
M. Nicolas PINEL donne pouvoir à M. Alain CARIGNON de 8H11 à 10H53
M. Olivier SIX donne pouvoir à Mme Emilie CHALAS de 8H11 à 9H20
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB de 9H20 à 10H53
Mme Cécile CENATIEMPO donne pouvoir à M. Hassen BOUZEGHOUB de 8H11 à 10H53
Mme Barbara SCHUMAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 8H11 à 10H53
Mme Laure MASSON donne pouvoir à Mme Amel ZENATI de 8H11 à 10H53
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Maxence ALLOTO de 10H01 à 10H53

Absents excusés :

M. Romail GENTIL
M. Lionel PICOLLET
M. Alan CONFESSON de 9H05 à 10H53.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Kheira CAPDEPON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

**QUESTIONS ORALES/
REPOSES ORALES**



Conseil Municipal du 20 novembre 2023

Question orale présentée par El Hasny Ben Redjeb Conseiller Municipal de Grenoble

Pour le Groupe « L'avenir Ensemble en Confiance »

Monsieur le Maire,

Vous avez démontré ces derniers mois et à plusieurs reprises votre désintérêt croissant pour Grenoble.

- par votre annonce d'effectuer prochainement de multiples stages d'un mois pour vous ressourcer
- par votre déplacement de 8 jours à Rio en faisant le choix d'être absent du Conseil municipal initialement prévu le 6 novembre. Devant la publicité faite sur ce déplacement et votre absence prévue lors d'un conseil municipal consacré au budget 2024, vous avez fait le choix de déplacer le conseil municipal plutôt que d'annuler ou réduire la durée de ce voyage.
- par votre départ du dernier conseil municipal au moment des « questions orales au Maire ». Entre mépris des élus d'opposition et refus d'assumer personnellement votre gestion, dans tous les cas, cela constituait une nouvelle fuite.

Si votre envie de passer à autre chose n'est plus dissimulée, nous sommes certains que celle des Grenoblois ne l'est pas non plus !

L'année 2024 marquera les 10 ans de votre gestion à la tête de Grenoble et votre bilan est sans appel

- un service public sans cesse réduit,
- une ville immobile sans ambition ni créativité,
- une démocratie locale bafouée
- une culture sous contrôle,
- des finances au plus mal malgré la vente du patrimoine des Grenoblois,
- une explosion de la dette,
- une augmentation massive de la fiscalité,
- des investissements durables qui se comptent sur les doigts d'une main,

Tout cela en étouffant tous les projets d'envergure qui pouvaient répondre aux attentes des Grenoblois et faire grandir notre ville mais qui ne venaient pas de vous, en bridant les énergies et la créativité des agents de la ville, en virant nombre de vos collaborateurs et même des élus qui osaient vous contredire ou simplement exprimer un soupir prudent.

Malheureusement pour les Grenoblois, cette envie de quitter Grenoble et de passer à une autre dimension a tourné court avec l'échec de votre candidature à la candidature écolo à la présidentielle. Depuis votre condamnation récente a certainement anéanti vos espoirs d'une candidature aux européennes.

Vous cherchez donc aujourd'hui par tous les moyens à échapper à vos obligations mais sans parvenir à passer le cap.

Pour vous accompagner dans cette réflexion, nous avons souhaité faire appel non pas « à un ami » mais à un tiers neutre et froid : Chat Gpt

Cela, et nous l'assumons, avec la même désinvolture que celle qui est la vôtre vis-à-vis des Grenoblois, de Grenoble et des élus de ce conseil.

Nous avons donc posé deux questions à Chat Gpt et nous invitons chacun à en faire de même pour constater que nous restituons bien l'intégralité des réponses.

1^{ère} question

Quelles solutions proposes-tu à un maire qui en a marre d'être Maire ?

Si un maire en a marre d'être maire, voici quelques solutions possibles :

- 1. Prendre des congés : Le maire peut envisager de prendre des congés pour se reposer et réfléchir à sa décision.*
- 2. Démissionner : Si le maire est sûr de sa décision, il peut démissionner de ses fonctions et permettre à quelqu'un d'autre de prendre le relais.*
- 3. Réduire la charge de travail : Le maire peut déléguer certaines responsabilités ou réduire son implication dans certaines tâches pour alléger sa charge de travail.*
- 4. Prendre un congé sabbatique : Certains maires peuvent envisager un congé sabbatique pour une période déterminée afin de prendre du recul et se ressourcer.*
- 5. Consulter la communauté : Organiser des réunions ou des sondages pour obtenir des commentaires et des idées de la communauté peut être utile pour trouver des moyens d'améliorer la situation.*

Chaque situation est unique, et il est important que le maire prenne le temps de réfléchir à ce qui lui convient le mieux, en tenant compte de son engagement envers la communauté et de ses propres besoins.

2^{ème} question

Quelles solutions proposes-tu à une population qui en a marre de son maire ?

Si une population en a marre de son maire, voici quelques solutions possibles pour exprimer leurs préoccupations et apporter des changements :

- 1. Élections : Encourager les citoyens à participer aux élections municipales et à voter pour un candidat qui correspond davantage à leurs attentes.*
- 2. Pétitions : Organiser ou signer des pétitions pour attirer l'attention sur les problèmes spécifiques et demander des changements.*
- 3. Réunions communautaires : Organiser des réunions publiques pour discuter des préoccupations avec le maire et d'autres responsables municipaux.*
- 4. Dialogue ouvert : Encourager le maire à être ouvert au dialogue et à l'écoute des besoins et des opinions de la communauté.*
- 5. Médiation : Envisager la médiation ou l'arbitrage pour résoudre les conflits entre la population et le maire de manière pacifique.*
- 6. Engagement citoyen : Encourager la participation citoyenne en s'impliquant dans des comités consultatifs ou en devenant bénévole pour aider à résoudre les problèmes locaux.*
- 7. Informer les médias : Faire connaître les problèmes locaux aux médias locaux ou nationaux pour attirer l'attention sur la situation.*

Il est important de rappeler que le processus de changement peut être progressif, et il faut souvent du temps et de l'effort pour apporter des modifications à la gouvernance locale. La démocratie repose sur l'engagement des citoyens, et leur participation est essentielle pour influencer positivement la politique locale.

Depuis le début de ce mandat notre groupe a tiré le signal d'alarme à de nombreuses reprises sur la situation de notre ville. Depuis rien n'a changé si ce n'est votre désengagement croissant.

Monsieur le Maire,

Parce qu'il reste encore deux ans et demi dans ce mandat, nous vous demandons de nous dire, ainsi qu'aux Grenoblois, si vous envisagez réellement de remplir toutes vos fonctions et obligations de Maire de Grenoble ou bien si vous préférez vous orienter vers l'une ou l'autre des solutions listées ci-dessus.

Conseil municipal du 20 novembre 2023
Réponse de M. le Maire à la question orale de M. BEN REDJEB
pour le groupe AEC

Monsieur le Conseiller municipal,

Merci monsieur Ben Redjeb. J'ai une nature, vous le savez, un peu caustique, je vais essayer de ne pas aller dans le caustique. J'aurais pu vous faire une petite réponse aussi avec Chat GPT mais ce n'est pas ce que je vais faire. Sur le déplacement à Rio pour la co-présidence de l'OIDP, nous avons déjà répondu. Pour le reste, il n'est pas une surprise que je suis maire jusqu'en 2026, évidemment. J'avais dit dès la campagne de 2014 que mon objectif était de gagner, regagner et de faire gagner, donc je reste là. Il se trouve que les Grenoblois et les Grenobloises ont choisi de mettre à leur tête une équipe citoyenne, une gauche sincère, non productiviste et écologiste. Ils ont choisi de reconduire cette équipe en 2020. Je rappelle qu'ils l'ont choisi assez massivement. Nous sommes la seule liste parmi les 25 premières villes de France à avoir gagné des voix au premier tour entre 2020 et 2014, 30% de voix en plus. Les vingt-quatre autres listes sortantes des 25 premières villes de France ont perdu des voix. Ça dénote au moins qu'il n'y a pas eu de rejet voire un léger enthousiasme qui s'est manifesté également lors des élections régionales et cantonales de 2021, ou de façon plus proche, lors des élections législatives. Voilà, on verra ce que les Grenoblois et les Grenobloises décident pour 2026. Pour ma part je mettrai mon énergie au service de ce collectif et pour faire gagner avec une nouvelle tête de liste, je pense que c'est là, l'intérêt du territoire à la fois pour protéger les Grenoblois et les Grenobloises et pour agir dans la transition, pour ne pas être des prédateurs, ni vis-à-vis de notre environnement immédiat, ni vis à vis d'autres populations sur la planète. J'assume mes fonctions, il n'a jamais été question de planifier un conseil municipal lorsque je ne suis pas là. En 9 ans, je n'ai raté qu'un seul conseil municipal. C'était l'année dernière et la situation était bien particulière. C'est

parce que nous étions convoqués à l'agence nationale de rénovation urbaine pour porter le projet du bassin grenoblois. Nous avons choisi de le faire, nous avons essayé que cette réunion se tienne le matin pour que je puisse faire à la fois le comité d'engagement de l'ANRU et le conseil municipal. Ça n'avait pas été possible et donc ça a été le seul conseil en 9 ans. Peut-être que je serai absent pour des raisons non connectées à ma volonté d'ici la fin de mon mandat, mais en tout cas vous avez pu constater que ça n'a pas été le cas depuis. Je suis toujours passionné et enthousiaste dans toutes les discussions et toutes les missions qui incombent à un maire. Évidemment si j'avais été élu Président de la République en 2022, ça aurait été différent, mais là aussi pour parodier le Président de la République ça n'a pas été un échec mais ça n'a pas marché. Puisque dans les différentes étapes qui pouvaient me conduire à l'Élysée, il se trouve que j'ai pris la porte à la première, donc a priori s'il y a eu à un moment une tension parmi les Grenoblois et les Grenobloises qui se disaient « il va quitter sa fonction pour devenir président », on va dire que cette tension n'a pas duré extrêmement longtemps. J'en suis pour ma part désolé, à la fois pour le projet que je porte avec toujours autant d'enthousiasme, y compris depuis toujours à l'échelle nationale, donc aussi peut-être pour les Françaises et les Français, mais il se trouve que les électeurs de la primaire écologiste en ont décidé autrement. C'est ainsi. Et pour le reste je continue de m'intéresser à la fois aux problèmes de voirie, aux problèmes de propreté, aux problèmes de sécurité évidemment qui sont les problèmes du quotidien. Mais aussi à la transformation de la ville. Je continue de le faire avec grand plaisir. De rencontrer l'ensemble des Grenobloises et des Grenoblois. Ceux qui ont voté pour nous, qui ne sont pas les plus nombreux parce que même si nous sommes dans le top 3 des villes en termes de voix par habitant, ça reste extrêmement faible. A la fois nous sommes parmi les plus légitimes. Mais c'est 11,5% des Grenobloises et des Grenoblois qui ont voté pour nous. La moyenne des villes de plus de 100 000 habitants, c'est 7%, donc c'est ridicule. Donc on pourrait se dire super on

est les premiers de la classe, mais on est les premiers d'une classe de cancre en réalité, donc nos enjeux de démocratie restent larges. Que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition. Et donc j'assumerai mes fonctions. Vous pouvez dire que c'est long, évidemment que c'est long, 12 mois quand on est dans l'opposition. Moi je ne trouve pas ça long, à chaque fois je me dis : j'ai encore tout ça à faire et je sais qu'en mars 2026, tout d'abord j'espère que ça sera une tête de liste issue de la mouvance de gauche écologiste et citoyenne qui sera élue, mais je sais que je partirai aussi avec la frustration de ne pas avoir fait tout ce que je souhaitais faire. C'est bien normal c'est la vie politique qui veut que nous gérons cette frustration.

Conseil Municipal du 20 novembre 2023

Question Orale présentée de Monsieur Maxence ALLOTO, conseiller municipal, membre du groupe Grenoble Démocratie Écologie Solidarité

Monsieur Le Maire,

Le conseil municipal du 13 mars 2023 a été l'objet d'un débat tumultueux autour d'un vote d'une hausse de 25 % de la taxe foncière. Cette forte hausse s'est vue justifiée dans le cadre du financement d'un bouclier social et climatique qui, selon ce que l'on pouvait en lire, aurait soi-disant permis d'« accélérer les transitions ».

Parmi les mesures dudit bouclier figurait un million d'euros en année pleine dans le cadre d'une « aide pour les personnes modestes ». Aide qui, dans la délibération visant le budget principal 2023, est résumée en cinq lignes :

« Si l'analyse du revenu disponible 2019 par unité de consommation et par décile sur Grenoble montre que les propriétaires ont un revenu disponible entre 50 et 80% plus élevé que les locataires ceci n'exclut pas des situations possibles de propriétaires modestes qui pourraient être fragilisés par la hausse de leurs dépenses contraintes. Le CCAS sera attentif à ces situations, débloquent des aides individuelles appropriées pour les personnes fragilisées. »

Ainsi, pour compenser la hausse de la taxe foncière pour les propriétaires modestes, ceux-ci pourraient solliciter le CCAS afin qu'il les accompagne vers des aides ciblées.

Pourtant, votre adjoint en charge de l'action sociale et vice-président du CCAS évoque, dans une interview accordée au Dauphiné Libéré, « une vingtaine de personnes [...] rencontrées » et « 40 rendez-vous [...] programmés » ayant pour effet la mobilisation de 15 000 euros pour cette vingtaine de personnes.

1 million d'euros ? Ou 15 000 euros ? Il va de soi que l'on ne peut que s'interroger sur la différence notable entre les montants annoncés et la réalité qu'est le non-recours au droit. Nous vous avons alerté lors du Conseil Municipal du 13 mars 2023, par l'intervention de Laure Masson, membre de notre groupe, sur les risques que causait cette aide abstraite d'1 million d'euros, à savoir que :

« Nous avons bien noté l'idée de provisionner pour les propriétaires les plus modestes une enveloppe dédiée qui permettrait au CCAS d'accompagner les ménages qui ne pourraient faire face. Mais nous le savons aussi, le non-recours aux droits est massif, y compris lorsqu'il s'agit de droits nouveaux.

Sans un système de compensation automatique indexé sur le revenu fiscal et la composition familiale, le risque de non-recours reste fort pour cette nouvelle aide aux propriétaires modestes. ».

Votre adjoint évoque également des montants forfaitaires de 200, 500, ou encore 800 euros qui seraient « *versés en fonction des difficultés rencontrées par les ménages* ».

Nous comprenons que l'enveloppe promise d'1 million d'euros s'est transformée en montants forfaitaires d'aides qui ne s'adressent plus uniquement aux propriétaires, mais bien à l'ensemble des grenobloises et grenoblois pour faire face à la hausse des montants des factures de gaz, d'électricité, ou bien encore des loyers et des charges de copropriété. Nous aurions pu nous en satisfaire si cette aide n'avait pas seulement concerné une cinquantaine de personnes qui se sont rendues au CCAS pour la demander.

Les différences de montant constatées sont énormes. Elles témoignent d'un manque de préparation de votre part quant aux mesures que vous mettez en place et les moyens que vous allouez pour cela. À l'image de ce bouclier social et climatique dans son ensemble, il apparaît qu'encore une fois, ni les grenobloises et les grenoblois, ni les élu-es que nous sommes, ne disposons d'éléments suffisants pour comprendre réellement ce qui se trouve dans cette fameuse aide aux « *personnes modestes* ».

Ainsi, quelles sont dans les faits les aides accordées aux propriétaires modestes telles que définies par le bouclier social et climatique ? Qui sont ces propriétaires modestes éligibles à ces aides ? Comment peuvent-ils savoir qu'ils sont éligibles ? Comment sont-ils informés de l'aide à laquelle ils ont droit ? Quels sont les critères d'obtention des aides évoquées par votre adjoint en charge de l'action sociale ?

Nous vous remercions.

Conseil municipal du 20 novembre 2023**Réponse de M. le Maire à la question orale de M. ALLOTO
pour le groupe GDES**

Le débat sur l'augmentation d'impôts a déjà eu lieu et il a été tranché par ce conseil municipal. Cet accroissement des moyens pour agir était rendu nécessaire par l'inflation d'une part, et la nécessité de renforcer le service public et accélérer les investissements de la collectivité, d'autre part.

Face à l'impôt, les citoyens et les citoyennes sont égaux. Et malheureusement, les collectivités ne peuvent pas créer un impôt sur les grandes fortunes, ou modifier la structure d'une taxe imparfaite pour la rendre plus juste, plus progressive... Il serait donc illégal de mettre en place « *un système de compensation automatique indexé sur le revenu fiscal et la composition familiale* », comme vous le proposez.

Enfin, nous avons effectivement souhaité renforcer les moyens du CCAS pour soutenir les ménages modestes et très modestes face à leurs difficultés financières, quel que soit leur statut d'occupation. Le Point Conseil Budget propose de l'accompagnement budgétaire, travail sur les exonérations possibles, l'échelonnement des prêts..., et des aides financières.

Un nouveau règlement des Aides Sociales FacultatIVES a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration du CCAS, pour élargir les publics pouvant bénéficier de ces aides. Ces aides relèvent soit du soutien aux droits fondamentaux, soit du soutien à la dignité de l'habitat et au maintien dans le logement et c'est dans ce cadre que l'on pourra agir sur les questions de précarité énergétique ou en faveur de propriétaires occupants modestes en difficulté.

Une importante campagne de communication pour faire connaître le Point Conseil Budget du CCAS a été lancée cet automne, des recrutements sont en cours pour renforcer les équipes... Et je vous confirme que le budget du CCAS a été abondé d'un million d'euros pour faire face à ces enjeux liés au logement et à l'hébergement. La montée en charge est progressive et l'on tirera un bilan de ce dispositif une fois qu'un exercice entier se sera écoulé.

Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

GO-SCDDC

Conseil municipal du 20 novembre 2023

Question orale

Monsieur le Maire,

Nous avons déjà évoqué le sujet plus tôt dans le conseil, au moment des débats sur le budget, mais nous profitons de l'exercice de la question orale afin d'obtenir des réponses précises de votre part à propos d'éléments essentiels pour l'avenir de Grenoble.

La situation financière de la ville après 10 ans de votre gestion est désormais connue et documentée. Votre communication bien huilée, du moins qui l'a été, ne parvient plus à camoufler la faillite, alors que les dessous de votre gestion sont maintenant mis sur la table y compris par votre ancien adjoint aux finances.

Nous avons souvent ironisé sur le slogan "un temps d'avance" que vous vous plaisez à répéter, mais finalement, force est de constater que grand mal nous en a pris.

- Car Grenoble a effectivement pris un temps d'avance pour l'impôt. Avec votre augmentation de +32%, nous conservons et de loin le record des grandes villes pour la taxe foncière. Une fierté supplémentaire à mettre à votre actif, à ranger avec le titre de 1ère ville de France hors Paris pour les îlots de chaleur ou encore pour le prix du stationnement.
- Grenoble a aussi pris un temps d'avance pour la dette, avec un encours jamais atteint dans l'histoire de la ville, qui explose la moyenne des villes de notre strate. Dans l'éventualité plus qu'incertaine où vous bénéficieriez finalement des recettes de la vente de Grenoble-Habitat, la dette se stabiliserait l'an prochain. Mais d'une part, cette recette apparaît de plus en plus comme étant purement fictive, et d'autre part, quelle que soit l'issue de ce dossier, la dette explosera à nouveau dès 2025 puis en 2026. Bien sûr, vous vous en lavez les mains et laissez ce fardeau à vos successeurs... et aux Grenoblois devant qui vous ne vous présenterez plus dans les urnes.

- Grenoble a également pris un temps d'avance pour les dépenses de fonctionnement. Loin d'avoir tiré les leçons de votre premier mandat, vous accélérez la fuite en avant avec des dépenses en hausse sans discontinuer depuis les dernières élections. Entre 2021 et 2023, on peut même parler d'explosion, et elles augmenteront encore en 2024. Et le contexte national n'est pas une excuse car là encore, nous sommes bien au-delà de la moyenne des villes de notre strate
- Enfin, Grenoble a pris un temps d'avance pour la gabegie du patrimoine municipal, entre les locaux municipaux vides rue des Alliés, chemin de la Poterne, Place des Géants, avenue Marie Reynoard pendant que vous avez acheté et rénové à grand frais le bâtiment du crédit agricole où l'on se trouve ; et le patrimoine historique de la ville à l'abandon, inexploité et pour lequel il faudrait faire appel à des initiatives privées puisque nous n'avons pas un sou pour l'entretenir.

En revanche et c'est le seul sujet sur lequel on aurait aimé que vous preniez de l'avance, nous sommes considérablement en retard pour la mutualisation, qui permettrait des économies importantes. Pour une querelle de personnes qui vous oppose au Président de la Métropole, vous créez des doublons de services qui compliquent la vie des usagers et pèsent sur les finances des deux collectivités. Vous avez ainsi repris la police de voirie juste après les municipales, et c'est désormais la métropole qui veut reprendre la gestion des arbres. On pourrait se contenter de suivre l'évolution de cette pathétique guéguerre personnelle comme un divertissement, mais elle a malheureusement des conséquences lourdes car elle se joue sur fond d'argent public.

Tous ces éléments sont à mettre à votre actif malgré, je le rappelle, un violent plan d'austérité qui a d'abord touché les quartiers populaires et malgré la vente de GEG à la métropole pour renflouer un peu les caisses au prix d'un outil stratégique majeur.

Vous êtes d'ailleurs toujours dans cette stratégie de bradage des bijoux de famille puisque vous souhaitez vendre Grenoble-Habitat, ce qui pourrait, espérons-le, ne rester qu'à l'état de tentative, mais également la Compagnie de Chauffage bien que la question de la présidence semble bloquer l'opération pour le moment.

À la lueur de ce formidable bilan, vous n'avez que deux options. Et vous le savez.

- Soit vous persistez sur cette pente, et vous conduirez irrémédiablement la ville à l'asphyxie complète par l'impôt, la dette, les dépenses de fonctionnement. Les générations de futurs Grenoblois et vos successeurs à l'hôtel de ville payeront alors votre lâcheté, car vous ne serez évidemment plus aux commandes pour assumer.
- Soit, et ça demande un peu de courage, vous faites le choix des réformes de structure et des économies pérennes plutôt que de s'entêter dans une fuite en avant qui finira mal.

Lors des dernières élections municipales, vous vous étiez engagé à ne pas augmenter les impôts. On voit ce qu'il en a été. Les autres listes promettaient monts et merveilles, et tous ont éludé le sujet de la situation financière de la ville. De notre côté, nous étions les seuls à oser parler de la nécessaire réduction des dépenses de fonctionnement pour redonner des marges d'investissement, et à proposer de nouvelles recettes en tirant profit du patrimoine grenoblois abandonné.

Bien sûr, c'est plus facile de mettre sous la table ce genre de sujet pour ne parler que de ce qui fait plaisir le temps de l'élection. Nous sommes les seuls à avoir refusé de se prêter à ce petit jeu de dupes et à avoir tenu un langage de vérité aux Grenoblois. Je constate d'ailleurs aujourd'hui que sur les bancs des oppositions, si la dénonciation de votre gestion est désormais unanime, nous sommes à ce jour encore les seuls à formuler des pistes d'économies.

Plus de trois ans après les municipales, force est de constater que nos craintes exprimées à l'époque se sont avérées plus que justifiées, et qu'il est plus urgent que jamais de mettre en œuvre nos propositions.

Aussi, nous vous le demandons avec toujours cet espoir que vous finirez par revenir les pieds sur terre pour rétablir une trajectoire saine pour la ville :

- Acceptez-vous d'étudier les possibilités de réorganisation interne autour des fonctions essentielles de la ville pour élaborer un vrai plan d'économies de fonctionnement ?

À ce titre, le poids de la masse salariale doit être revu. Et j'anticipe déjà vos cris d'orfraies : il fut un temps où les dépenses de personnel rapportées aux dépenses de fonctionnement représentaient de l'ordre de 20 points de moins qu'aujourd'hui. Elles ont ensuite explosé sous le mandat de votre prédécesseur et ont continué de s'aggraver sous le vôtre. Pourtant, et nous avons là un énième exemple du fait que quantité ne rime pas avec qualité, les Grenoblois ne cessent de déplorer un service municipal moins bien rendu qu'auparavant et une dégradation de la ville !

- Ensuite, acceptez-vous de lancer une réflexion pour la valorisation du patrimoine et son utilisation afin d'en finir avec les locaux vides et les édifices qui nous coûtent chers en dépenses de fonctionnement ?
- Enfin, acceptez-vous d'engager une analyse fine, service par service, des doublons existants avec la métropole pour rationaliser le fonctionnement des deux collectivités et réaliser enfin des économies grâce à la mutualisation ?

Je vous remercie.

Conseil municipal du 20 novembre 2023
Réponse de M. le Maire à la question orale de Mme BOER
pour le groupe OSCDDC

Comme à l'accoutumée, ce n'est pas vraiment une question orale, mais plutôt l'exposé de votre triste vision du territoire.

Une petite précision tout d'abord : la Ville n'a pas augmenté de 32 % le taux de TFB mais de 25 %. Les 7% sont de l'initiative de l'Etat. Il faut être rigoureux quand on s'exprime devant les grenoblois-es.

En ce qui concerne la dette, son évolution depuis 2014 n'a rien à voir avec celles faites par un maire de Grenoble entre 1983 et 1995. La dette s'était envolée de près de 150M d'euros. Nous n'avons donc pas de leçons à recevoir à ce sujet.

La situation financière actuelle est désormais tout à fait solide, l'épargne brute, ainsi que l'épargne nette, atteignent un niveau qui permettent d'augmenter les investissements pour les transitions ce qui est un devoir pour préparer l'avenir. Les dernières analyses menées conjointement par la Banque Postale et I4CE concluent que toutes les collectivités publiques devraient augmenter très fortement les investissements face au changement climatique pour construire des territoires durables et vivable.

La situation financière permet aussi de déployer un bouclier social et climatique qui vise à protéger les personnes et le climat dès aujourd'hui.

S'agissant des économies en fonctionnement nous en réalisons, tous les ans depuis 2014, notamment en ce qui concerne les énergies et les fluides.

Les réorganisations internes autour des fonctions essentielles de la ville, nous en faisons en permanence : s'adapter pour répondre en permanence à l'évolution des enjeux du territoire, de l'environnement, des compétences communales, des besoins des grenoblois-es. Le CST est saisi tous les mois de réorganisations de services pour coller au mieux aux besoins du service public local qui, et c'est le cas partout en France, repose d'abord sur la force de travail de ses agent-es, disponibles H 24 quand c'est nécessaire. Comme d'habitude vous ciblez une masse salariale qui serait hypertrophiée sans indiquer où vous voulez supprimer des postes d'agents et tout en exprimant des besoins de service public de meilleure qualité sur l'espace public par exemple, ce qui suppose des renforts d'effectifs... Le serpent se mord la queue !

Assumez vos propos, dites quels services vous voulez voir disparaître ou se réduire : Les écoles ? Les crèches ? Les espaces verts ? La propreté ? L'État civil ? Les services sociaux du CCAS ? Le service de santé scolaire ? Sinon c'est de la pure démagogie qui ne trompe plus personne.

Concernant le patrimoine, non, nous ne bradons pas notre patrimoine mais nous le faisons évoluer là aussi en fonction des besoins et des opportunités qui se présentent. Contrairement à votre fake news répétée, regrouper à Camille Claudel, au cœur de notre ville dans un 2^e pôle administratif avec 500 agents de la ville et du CCAS dispersés dans des locaux vétustes et souvent inadaptés, dans un seul bâtiment existant acheté à un prix raisonnable et rénové en fonction de nos besoins, est une bonne opération à tous points de vue. Les agent-es et les usager-es de ce bâtiment en sont satisfaits. Le coût total de ce nouveau siège est inférieur à 12 M € et nous attendons des recettes des ventes de bâtiments dont nous n'avons plus besoin. Nous avons pu démolir l'ancien siège du CCAS vieillissant et amianté qui générait de mauvaises conditions de travail et d'accueil des usagers. Enfin la collaboration et la synergie entre agent-es de la Ville et du CCAS sur nos politiques sociales a été fortement augmentée, au bénéfice des usager-es. Et la bonne gestion de ce bâtiment nous a permis de diviser par 2 la consommation de fluides par rapport au Crédit Agricole qui exploitait le bâtiment auparavant.

Enfin, vous me parlez de doublons avec la Métropole... mais de quels doublons parlez-vous ? Nous avons transféré nos services de voirie, de développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement, mobilité, parcs et aires stationnement, Plan Local d'Urbanisme, politique Locale de l'habitat et constitution de réserves foncières, la compétence GEMAPI, etc etc.

Il n'y a pas de doublons, il y a des complémentarités.

Par exemple, vous qui avez une passion pour les poubelles et la propreté, vous serez certainement d'avis que la complémentarité des services est parfois utiles, je pense à la Propreté Urbaine et à la politique des déchets de la Métropole portée par Lionel Coiffard. Cette complémentarité permettant des politiques publiques d'envergures et de maintien de la proximité.

Maintenant c'est vrai, et vous le savez Monsieur Carignon, que notre Métropole fait partie des Métropoles les moins intégrées ayant donc le moins de services communs. C'est pour cela que la Ville s'attache à maintenir ces services parce qu'ils sont utiles pour la Métropole et pour l'ensemble des grenoblois-es qui sont des métropolitaines et métropolitains.

Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 20 novembre 2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le vingt novembre, le conseil municipal s'est réuni, au centre communal Camille Claudel, 47 avenue Marcelin Berthelot à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 16 novembre 2023 .

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - Mme Céline MENNETRIER - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Sandra KRIEF - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Delphine BENSE - M. Hakim SABRI - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Amel ZENATI

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 8H11 à 10H53
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Eric PIOLLE de 8H11 à 10H53
M. Pierre-André JUVEN donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 8H11 à 10H53
M. Nicolas KADA donne pouvoir à Mme Annabelle BRETTON de 8H11 à 10H53
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Nicolas BERON-PEREZ de 8H11 à 10H53
M. Hasni BEN-REDJEB donne pouvoir à Mme Delphine BENSE de 8H11 à 9H20
M. Jérôme SOLDEVILLE donne pouvoir à Mme Khadija EZZAROUALI de 8H11 à 10H53
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à Mme Kheira CAPDEPON de 8H11 à 10H53
Mme Sylvie FOUGERES donne pouvoir à M. Claus HABFAST de 8H11 à 10H53
Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à Mme Salima DJIDEL-BRUNAT de 8H11 à 10H53
Mme Anne-Sophie OLMOS donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 8H11 à 10H53
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Céline MENNETRIER de 8H11 à 10H53
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 8H11 à 10H53
Mme Maude WADELEC donne pouvoir à M. Gilles NAMUR de 8H11 à 10H53
Mme Katia BACHER donne pouvoir à M. Luis BELTRAN-LOPEZ de 8H11 à 10H53
M. Djamel WAZIZI donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 8H11 à 10H53
M. Pierre MERIAUX donne pouvoir à Mme Christine GARNIER de 9H49 à 10H53
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à Mme Brigitte BOER de 8H11 à 9H20
M. Nicolas PINEL donne pouvoir à M. Alain CARIGNON de 8H11 à 10H53
M. Olivier SIX donne pouvoir à Mme Emilie CHALAS de 8H11 à 9H20
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB de 9H20 à 10H53
Mme Cécile CENATIEMPO donne pouvoir à M. Hassen BOUZEGHOUB de 8H11 à 10H53
Mme Barbara SCHUMAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 8H11 à 10H53
Mme Laure MASSON donne pouvoir à Mme Amel ZENATI de 8H11 à 10H53
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Maxence ALLOTO de 10H01 à 10H53

Absents excusés :

M. Romail GENTIL
M. Lionel PICOLLET
M. Alan CONFESSON de 9H05 à 10H53.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Kheira CAPDEPON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Ouverture de séance à 8h11

Mme Kheira CAPDEPON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, du 13 novembre, il a constaté la perte du quorum et a donc levé la séance à 00h42 et que conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales il convenait de convoquer à nouveau le Conseil municipal à trois jours au moins d'intervalle. Le Conseil municipal se réunit donc ce jour et sans condition de quorum requise.

DELIBERATION N° 1-(33373) - EVENEMENTIEL - Convention entre France Bleu Isère et la ville de Grenoble pour le marché de Noël 2023.

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme CHALAS, Mme ROCHE, M. CONFESSON, M. ALLOTO, M. le Maire.

M. le Maire suspend la séance à 8h46 à la demande de M. CARIGNON.

Reprise de la séance à 8h52. M. le Maire suspend la séance à 8h53.

Conformément à l'article 2121-16 du Code Générale des Collectivités Territoriales, M. le Maire ordonne l'expulsion d'un individu dans le public, dont le comportement trouble l'ordre de la séance.

Reprise de la séance à 8h56

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe, à intervenir entre la ville de Grenoble et France Bleu Isère pour le marché de Noël 2023 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 2-(27500) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Presqu'île - Cession par la SEM InnoVia du lot CN2 à Bouygues Immobilier sur le secteur Cambridge en vue de la réalisation d'une opération immobilière inclusive - Validation de charges foncières

Intervention(s) : Mme CHALAS, M. CARIGNON, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de valider les charges foncières du lot CN2 sur le secteur Cambridge proposée par la SEM InnoVia au profit de la société Bouygues Immobilier, en vue de réaliser un programme de résidence innovante en matière d'évolutivité et d'adaptabilité de l'habitat d'une surface de plancher d'environ 3 200 m², au prix de 350 € HT le m² de surface de plancher pour le logement vendu en accession libre à la propriété, 210 € HT le m² de plancher pour les logements en bail réel solidaire et 100 € HT le m² de surface de plancher pour l'activité en rez-de-chaussée ;**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la validation des charges foncières de cette opération sur cette ZAC.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 43

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme BACHER, Mme BELAIR, M. BELTRAN-LOPEZ, M. BERTRAND, M. CONFESSON, M. FRISTOT, M. JUVEN, M. BOUZEGHOUB.

DELIBERATION N° 3-(33315) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession de deux lots de copropriété à la société SFR sis 39 rue Lachmann à Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la cession par la ville de Grenoble à la société SFR de deux lots de copropriété consistant en un local technique en rez-de-chaussée (lot n°27) et un emplacement de stationnement en extérieur (lot n°10), sis 39 rue Lachmann, cadastrés section AX n°20 ;**
- D'approuver le prix de cession des dits lots moyennant la somme de 24 000 € ;**
- D'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout document lié à cette cession et notamment l'acte authentique de vente.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 4-(31893) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession par la ville de Grenoble d'un bâtiment à usage d'habitation sis 2 impasse Brocherie au profit de la société Actis

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la cession par la ville de Grenoble à la société Actis d'un bâtiment à usage d'habitation sis 2 impasse Brocherie, cadastré BD 69, moyennant la somme de 87 000€.**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de transfert de propriété et tout document afférent à la présente opération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 5-(33291) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Principe de cession d'un terrain à l'association culturelle Mistral pour la construction d'un lieu de culte

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe de cession, à l'association culturelle Mistral, d'un tènement situé sur l'îlot des écoles, rue Louis Aragon, d'une emprise de 705 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée HP 82 ;
- d'approuver la cession sur la base de l'avis du Domaine, soit 115 € par m² de terrain (estimation valable pour une année) ;
- d'autoriser l'Association culturelle Mistral à déposer toute demande d'autorisation du droit des sols nécessaires à l'opération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 6-(33023) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention de co-maîtrise d'ouvrage et fond de concours, travaux aménagement espaces publics chemin du chapitre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble pour l'opération chemin du chapitre ;
- d'approuver les modalités de participation par fonds de concours par la ville de Grenoble pour un montant prévisionnel à hauteur de 42 926,45 € pour un coût total du projet à hauteur de 232 404,69 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Grenoble-Alpes Métropole.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 7-(32835) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention financière avec la Métropole pour l'aménagement des espaces publics de l'immeuble d'Actis situé du 27 au 45 de la rue Albert Thomas dans le cadre du PRU Mistral : création d'une nouvelle rue

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention financière subséquente entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble pour l'aménagement des espaces publics de l'immeuble d'Actis dans le cadre du PRU Mistral ;
- d'approuver la participation financière totale de la Ville de Grenoble sur ces opérations pour un montant total estimatif de 86 085,35 € TTC ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Grenoble Alpes Métropole ainsi que tous les documents y afférent.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 8-(33244) - DOMAINE PUBLIC - Actualisation des tarifs de droits de place, droits de voirie, redevances d'occupations du domaine public, prestations du service Nature en Ville, désaffichage de la Ville de Grenoble

Intervention(s) : M. BOUTAFA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la fixation des tarifs de droits de place, droits de voirie, redevances d'occupations du domaine public, prestations du service Nature en Ville et de désaffichage pour la Ville de Grenoble selon les grilles tarifaires annexées à la présente délibération, et ce, à compter du 1er janvier 2024.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 9-(33274) - STATIONNEMENT - Dérogation au droit d'opposition à la collecte du numéro de plaque d'immatriculation des véhicules dans le cadre du stationnement payant sur la voie publique

Intervention(s) : Mme SPINI, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe de la limitation du droit des personnes sur le traitement de leurs données personnelles dans le cadre du dispositif de stationnement payant sur voirie, en application de l'article 23 du RGPD ;
- de préciser que cette limitation de droits concerne uniquement le droit d'opposition à la collecte du numéro de plaque d'immatriculation des véhicules à l'occasion de l'acquisition d'une redevance de stationnement à distance, au guichet ou à l'horodateur et du contrôle de sa validité ;
- de préciser que, en conséquence, et en application de l'article 56 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le droit d'opposition à la collecte du numéro d'immatriculation du véhicule ne s'applique pas dans le cadre du stationnement payant sur voirie sur le territoire de la commune.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 10-(33289) - ENVIRONNEMENT - Convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux à l'association Low-Tech Lab Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention annexée, qui met à disposition à titre gratuit, à compter de la date de signature pour un an renouvelable deux fois, des locaux au sein du pôle associatif Châtelet, 48 av. de Washington à Grenoble, au profit de l'association Low-Tech Lab, en mutualisation avec les associations Planète Sciences et Archipel ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 11-(33684) - ENVIRONNEMENT - Convention entre Grenoble-Alpes-Métropole et la Ville de Grenoble, dans le cadre d'un fond de concours relatif à l'achat de matériel lié au tri sélectif

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Grenoble visant à accorder à la Ville de Grenoble un fonds de concours métropolitain dédié à l'optimisation de la gestion des déchets des services communaux ;
- d'approuver l'enveloppe de dépenses d'un montant 641 764 € HT pour un fond de concours à hauteur de 320 882 € pour la Ville de Grenoble (50%) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 12-(33971) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Signature officielle de la déclaration de Paris pour la lutte contre le Sida

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la Déclaration de Paris.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 13-(33101) - FINANCES - Admission en non valeur (ANV) des produits irrécouvrables des années antérieures

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'admission en non-valeur des produits dont le détail figure sur les états de Monsieur le Trésorier Principal de Grenoble Municipale pour un montant de 45 082,74 euros sur le Budget Principal, et de 1 176,18 euros sur le budget annexe Activités économiques ;
- de donner décharge de cette somme à Monsieur le Trésorier Principal de Grenoble Municipale.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 14-(33319) - FINANCES - Autorisations de Programme et Crédits de Paiements : créations et modifications

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les modifications d'Autorisations de Programme telles qu'énoncées ci-dessus ;
- de créer l'Autorisation de Programme « Parc Paul Mistral Ouest » pour un montant de 5 357 050 € en dépenses ;
- de créer l'Autorisation de Programme « Préservation des bâtiments patrimoniaux » pour un montant de 9 490 700 € en dépenses.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 15-(33290) - FINANCES - Garanties d'emprunt CCAS et ORSOL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville de Grenoble à accorder ses garanties d'emprunts pour ORSOL et le CCAS à hauteur de 100 % du montant total des prêts contractés selon les conditions définies dans la présente délibération
- qu'au cas où ORSOL et le CCAS pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitteraient pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'ils auraient encourus, la Ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple demande des organismes prêteurs, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que les prêteurs discutent au préalable avec les organismes défallants
- que la Ville de Grenoble s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement des prêts conclus par ORSOL et le CCAS, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur des quotités garanties

- d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville de Grenoble à signer avec ORSOL et le CCAS une convention précisant les termes des garanties et à intervenir au nom de la commune aux contrats d'emprunts passés entre les établissements prêteurs, ORSOL et le CCAS.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 16-(33067) - FINANCES - Convention de financement entre la Ville de Grenoble et le CCAS de Grenoble relative aux dispositifs communs d'action sociale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter les termes de la convention de financement entre la Ville de Grenoble et le CCAS de Grenoble relative aux dispositifs communs d'action sociale, annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention susmentionnée et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 17-(33349) - FINANCES - SEM Territoires 38 - Rapport des représentants de la ville de Grenoble au Conseil d'administration pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- après avoir pris connaissance du rapport écrit des représentant-es de la ville de Grenoble au Conseil d'administration de la SEM Territoires 38 pour l'exercice 2022 et en avoir débattu, conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte de ce rapport.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 18-(33348) - FINANCES - Territoires 38 - Autorisation de création d'une filiale SAS Energies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création et les statuts de la « SAS Energies» ;

- d'autoriser ses représentants siégeant au Conseil d'administration de la SEM Territoires 38 à prendre position lors du vote d'adhésion à la « SAS Energies».

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. JUVEN, Mme BACHER.

DELIBERATION N° 19-(33342) - FINANCES - SAEML Gaz et Electricité de Grenoble (GEG) - Autorisation de prise de participation de la filiale GEG ENER dans une société de projets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la prise de participation de GEG ENER filiale de GEG à hauteur de 60 % dans une SAS pour quatre projets de centrales hydroélectriques de basse chute sur la Meuse.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 47

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (Mme DESLATTES)

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. FRISTOT, Mme TAVEL.

DELIBERATION N° 20-(33308) - FINANCES - SAEML Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise - Rapport annuel des représentant-es de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2021/2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- après avoir pris connaissance du rapport écrit des représentant-es de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise pour l'exercice 2021/2022 et en avoir débattu, conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte de ce rapport.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 21-(33298) - FINANCES - SAEML Grenoble Habitat - Rapport annuel des représentant-es de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au Conseil d'administration de la SAEM Grenoble Habitat pour l'exercice 2022, en application de l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 22-(33277) - FINANCES - SPL ALEC - Rapport annuel des représentant-es de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2022.

Intervention(s) : Mme BOER, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport écrit du représentant de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SPL ALEC pour l'exercice 2022 après en avoir pris connaissance et en avoir débattu, conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 23-(33040) - FINANCES - Affectation de subventions sur crédits existants

Intervention(s) : Mme BOER, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2023

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **20421** (chapitre 20)

Commission Emancipations

A BIENTOT J'ESPERE	5 000,00
LA BELLE ELECTRIQUE (SCIC)	35 000,00
LE PACIFIQUE GRENOBLE	5 000,00
LE STUD (L'AMPERAGE)	4 390,00

Commission Résiliences

AGECSA - ASS. DE GESTION DES CENTRES DE SANTE	45 000,00
---	-----------

TOTAL ARTICLE 94 390,00

Article : **657381** (chapitre 65)

Commission Emancipations

LYCEE INTERNATIONAL EUROPOLE	10 000,00
------------------------------	-----------

TOTAL ARTICLE 10 000,00

Article : **657382** (chapitre 65)

Commission Solidarités

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DE L'ISERE (CDAD)	15 200,00
---	-----------

TOTAL ARTICLE 15 200,00

Article : **65748** (chapitre 65)

Commission Emancipations

ASS CORATINS DE GRENOBLE ET ENVIRONS	1 000,00
ASS DE COOPERATION POUR LE DVPT LOCAL DES ESPACES NATURELS (TETRAKTYS)	36 380,00
ASS FORMATION DES RURAUX AUX ACTIVITES DU TOURISMES - AFRAT	18 400,00
ASS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTIONS DE MOBILITE INTERNATIONALE-AAAMI	8 000,00
CITY TROTTERS	8 000,00
INITIATIVES PROMOTION SOCIOECO ET TECHNOLOGIQUE AU TCHAD (IMPRODETT)	1 500,00
SOS MEDITERRANEE	8 000,00
SOUTIEN AMWAJ	4 956,00
UKRAINE-GRENOBLE-ISERE	5 000,00
ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS	2 000,00
AVIRON GRENOBLOIS	6 000,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	3 500,00

COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB	1 000,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38	20 000,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL GRIZZLYS (AGBS)	3 000,00
GUC GRENOBLE SKI	2 000,00
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN	8 500,00
LES CYCLOTOURISTES GRENOBLOIS	2 000,00
RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	5 000,00
ALPES CONCERTS	1 650,00
ASSOCIATION FUSEES	2 070,00
BARBARIN ET FOURCHU	5 910,00
CNAC/CENTRE NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN - LE MAGASIN	25 126,00
COLLECTIF CUEILLEURS D'IVRESSE	1 282,50
COMPAGNIE KAY	2 250,00
COMPAGNIE L'INSTITOUT	1 000,00
COMPAGNIE QUI ?	2 250,00
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	3 665,00
DUENDE	2 250,00
EPI D'OR-OPHELIA THEATRE	3 600,00
EPIDERME	2 250,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	12 180,00
GROUPE EMILE DUBOIS	2 250,00
LA BAJ'ART	3 000,00
LA FABRIQUE OPERA - GRENOBLE	2 941,00
LA MAISON DE L'IMAGE	15 051,00
LA MAISON D'EDITION D'IDEES	2 250,00
LES VEILLEURS (COMPAGNIE THEATRALE)	4 810,00
LES ZINZINS	2 025,00
POETIQUES INDUSTRIES	2 025,00
PROJET BOB/LA BOBINE	23 460,00
RETOUR DE SCENE	2 250,00
TCHOOKAR (SARL)	2 025,00
TROISIEME BUREAU - COMITE DE LECTURE	4 193,00
AEPCQV RADIO NEW'S FM	7 500,00
AHAEAT ME TEISSEIRE MALHERBE	2 100,00
ASS DEPARTEMENTALE DES MJC DE L'ISERE - ADMJC	5 000,00
ASS MJC ABBAYE CHATELET MAISON	8 388,00
ASS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTIONS DE MOBILITE INTERNATIONALE-AAAMI	2 000,00
ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE)	22 394,00
CAP BERRIAT	22 560,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	8 414,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	9 111,00
COOP SCOL AMPERE MAT	500,00
COOP SCOL AMPERE PRIMAIRE	400,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE ELEMENTAIRE	2 256,38
COOP SCOL ANATOLE FRANCE MATERNELLE	700,00
COOP SCOL BAJATIERE ELEMENTAIRE	1 000,00
COOP SCOL BEAUVERT ELEMENTAIRE	1 930,87
COOP SCOL BERRIAT MAT	800,00
COOP SCOL BIZANET MIXTE	500,00

COOP SCOL CH TURC MIXTE	2 622,82
COOP SCOL CLEMENCEAU MIXTE	900,00
COOP SCOL CORNELIE GEMOND MATERNELLE	400,00
COOP SCOL DAUDET ELEMENTAIRE	716,78
COOP SCOL DIDEROT MAT	800,00
COOP SCOL F BUISSON MIXTE	900,00
COOP SCOL FLORENCE ARTHAUD MATERNELLE	600,00
COOP SCOL GRAND CHATELET ELEMENTAIRE	2 044,97
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MATERNELLE	400,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MIXTE	1 600,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE ELEMENTAIRE	900,00
COOP SCOL JEAN JAURES MATERNELLE	500,00
COOP SCOL JEAN JAURES MIXTE	500,00
COOP SCOL JEAN RACINE ELEMENTAIRE	2 433,56
COOP SCOL JOSEPH VALLIER	1 600,00
COOP SCOL JULES FERRY MIXTE	914,09
COOP SCOL JULES VERNE MATERNELLE	500,00
COOP SCOL LA FONTAINE ELEMENTAIRE	2 178,05
COOP SCOL LA FONTAINE MATERNELLE	800,00
COOP SCOL LA RAMPE MATERNELLE	1 000,00
COOP SCOL LE LAC ELEMENTAIRE	2 216,11
COOP SCOL LE LAC MATERNELLE	1 000,00
COOP SCOL LE VERDERET PRIMAIRE	2 877,85
COOP SCOL LEON JOUHAUX ELEMENTAIRE	2 010,74
COOP SCOL LES BUTTES ELEMENTAIRE	1 277,15
COOP SCOL LES FRENES MATERNELLE	1 600,00
COOP SCOL LES GENETS ELEMENTAIRE	1 624,16
COOP SCOL LES TREMBLES ELEMENTAIRE	2 299,33
COOP SCOL LIBERATION ELEMENTAIRE	434,90
COOP SCOL LUCIE AUBRAC ELEMENTAIRE	400,00
COOP SCOL MALHERBE PRIMAIRE	2 787,25
COOP SCOL MARCEAU MATERNELLE	400,00
COOP SCOL MARIE REYNOARD MATERNELLE	1 600,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MATERNELLE	1 000,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MIXTE	800,00
COOP SCOL PAUL BERT MIXTE	800,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM ELEMENTAIRE	1 000,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM MATERNELLE	400,00
COOP SCOL SIMONE LAGRANGE ELEMENTAIRE	1 000,00
COOP SCOL ST LAURENT ELEMENTAIRE	1 000,00
ECHIQUIER GRENOBLOIS	6 000,00
ENFANTINE	30 000,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	3 000,00
JEUNES ET NATURE ASS	5 000,00
LA SOUPAPE	3 000,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE-CINEMA LE MELIES-FOL 38	4 000,00
MAISON POUR TOUS MPT SAINT LAURENT	1 890,00
ME BACHELARD	1 356,00
ME PREMOL	5 406,00
MJC ALLOBROGES	10 600,00

MJC ANATOLE FRANCE	5 782,00
MJC EAUX CLAIRES	4 940,00
MJC LUCIE AUBRAC	86 324,00
MJC MUTUALITE	785,00
MJC PARMENTIER	3 240,00
MJC PREMOL	5 398,00
ANCIENS DES MAQUIS DU GRESIVAUDAN - ASS NATIONALE/ANAMG	1 000,00

Commission Résiliences

ALTERNATIBA GRENOBLE	5 000,00
ASS ECOLE CHAT LIBRE GRENOBLE ET AGGLO	3 200,00
ASSOCIATION DE GESTION DE LA MAISON DE LA NATURE ET DE L ENVIRONNEMENT (AGMNE)	12 000,00
CHATS LIBRES DE GRENOBLE ET DE L'ISERE	1 000,00
COSA ANIMALIA	13 000,00
DROIT DE VIVRE ET PROTECTION DES ANIMAUX	1 900,00
L'ARCHE DE CHANTAL	800,00
LE REFUGE DES ECAILLES	1 000,00
MON CHIEN MA VIE	1 000,00
P'TITS BOUTS D'CHATS 38	800,00
SOC PROTECTRICE DES ANIMAUX DU DAUPHINE (SPAD)	7 000,00
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA)	1 000,00
SOLIVET	5 000,00
CTRE SOINS INFIRMIERS ABBE GREGOIRE	10 000,00
UNI E-S VERSELLES	18 500,00

Commission Solidarités

ACCORDERIE DE GRENOBLE	3 000,00
ADATE	10 000,00
ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE)	2 200,00
CLUB EDMOND FLEG	400,00
COMPAGNIE SCALENE	750,00
CUISINE SANS FRONTIERES (CSF)	500,00
CULTURES DU COEUR ISERE	2 000,00
DEMO-TIC ASS SCE ASSISTANCE INFORMAT LIBRE	4 000,00
ET POURQUOI PAS ?	3 000,00
MAISON POUR TOUS MPT SAINT LAURENT	600,00
MJC PARMENTIER	750,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	600,00
PARENT'AISE	600,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	1 900,00
UNION DE QUARTIER BALADINS GEANTS	700,00
UNION DE QUARTIER BERRIAT-SAINT-BRUNO - EUROPOLE	700,00
UNION DE QUARTIER CENTRE GARES	200,00
UNION DE QUARTIER CHAMPIONNET - BONNE - CONDORCET (CBCH)	700,00
UNION DE QUARTIER FOCH, AIGLE, LIBERATION	700,00
UNION DE QUARTIER GRENOBLE-CONFLUENCE	700,00
UNION DE QUARTIER MISTRAL COHAMIS	1 200,00

UNION DE QUARTIER MUTUALITE PREFECTURE	600,00
UNION DE QUARTIER NOTRE-DAME	1 200,00
UNION DE QUARTIER RIVE DROITE - COMMUNE LIBRE ST LAURENT	700,00
UNION DE QUARTIER VILLAGE OLYMPIQUE - VIGNY MUSSET	500,00
UNION DE QUARTIER VILLENEUVE 1	700,00
UNION DES HABITANTS DU CENTRE VILLE	700,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER ABBAYE-JOUHAUX	200,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EAUX CLAIRES/UDHEC	700,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EXPOSITION BAJATIERE (UHQEB)	700,00
AMIPOL	2 000,00
ASS RELIS GESTION ACCUEIL FAMILLE DETENIR-ARLA	500,00
CENTRE DE LOISIRS DE LA JEUNESSE DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE	5 700,00
CONCILIATEURS DE JUSTICE DU DAUPHINE/COUR D'APPEL DE GRENOBLE (ACJD)	1 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	220 000,00
TOTAL ARTICLE	949 712,51
TOTAL BUDGET	1 069 302,51

- Votes séparés :

- sur l'association Fusées :

Pour : 48

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard

- sur Alternatiba Grenoble :

Pour : 50

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

-sur l'Union de Quartier Mistral Cohamis :

Adopté à l'unanimité

Pour : 55

Ne prend pas part au vote : 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB)

- sur le reste de la délibération :

Adopté à l'unanimité

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme FOUGERES (ODTI), M. BELTRAN LOPEZ (ADATE), M. SOLDEVILLE (MPT St LAURENT), Mme LHEUREUX, M BERTRAND (SCIC BELLE ELECTRIQUE / CNAC), M. KADA, Mme PFISTER (AGECSA).

DELIBERATION N° 24-(32776) - ENERGIE - Convention de partenariat avec le CEA - Expérimentation de réemploi de capteurs solaires photovoltaïques.

Intervention(s) : Mme SPINI, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de partenariat à intervenir entre la ville de Grenoble et le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives (CEA) portant sur une expérimentation de réemploi de capteurs solaires photovoltaïques ;**
- **d'accepter conformément à l'article L2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales le don, par le CEA, aux charges et conditions définies par la présente convention, du matériel nécessaire à l'installation, soit des modules photovoltaïques de réemploi correspondant à une puissance projetée de l'ordre de 25 kWc et d'une station de mesure ;**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent à ce dossier.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 25-(33119) - ADMINISTRATION GENERALE - Mise à disposition des élu-es de véhicules et vélos de service pour l'exercice de leur mandat.

Intervention(s) : Mme PFISTER, Mme BOER, M. le Maire, Mme CHALAS, M. ALLOTO, Mme SPINI, M. BOUTAFA, M. CARIGNON, Mme ROCHE

Un amendement est présenté oralement par Mme BOER pour le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, celui-ci est repoussé :

Pour : 6 – Contre : 36 Grenoble En Commun + 7 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 2 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés – Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

Un amendement est présenté oralement par Mme PFISTER pour le groupe Grenoble En Commun, celui-ci est adopté à l'unanimité:

Pour : 40 - Abstention(s) : 7 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard +1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

Un amendement est déposé par Mme PFISTER pour le groupe Grenoble En Commun, celui-ci est adopté :

Pour : 40 – Abstention(s) : 7 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre – Contre : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les modalités de mise à disposition des élu-es de véhicules et vélos de service, selon les modalités définies ci-dessus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 40

Abstention(s) : 7 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 26-(32763) - PERSONNEL MUNICIPAL - Création, transformations de postes et précisions sur certains emplois.

Intervention(s) : M. BOUTAFA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser :

- **la création et la transformation de postes figurant dans les tableaux ci-annexés, présentées au Comité Social Territorial du 17 octobre 2023 ;**
- **l'ouverture de 9 postes permanents aux agents contractuels appartenant aux cadres d'emplois :**
 - **rédacteur (1)**
 - **attaché (2)**
 - **assistant d'enseignement artistique (1)**
 - **ingénieur (1)**
 - **technicien (3)**
 - **agent de maîtrise (1)**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 27-(33552) - PERSONNEL MUNICIPAL - Délibération cadre de remboursement des frais occasionnés par les déplacements en Métropole et en outre-mer, à l'étranger pour mission ou formation des agent-es de la Ville de Grenoble, les frais de missions des élu-es et les intervenant-es extérieur-es ou occasionnel-les.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer le taux forfaitaire dérogatoire de remboursement des frais d'hébergement, petit déjeuner inclus,
 - à 90 € dans les communes de base,
 - à 110 € dans les grandes villes de plus de 100 000 habitants et communes de la Métropole du grand Paris,
 - à 140 € dans les grandes villes de plus de 200 000 habitants, Paris, communes de la Métropole du grand Paris et autres villes dès lors que des circonstances particulières le justifient (festivals, congrès...),
 - à 150 € à Paris, en cas de non disponibilité au forfait à 110 € à proximité du lieu de mission ou formation (1 km),

- à 150 €, quel que soit le lieu de la mission, pour les agents-e et élu-es reconnu-es en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite.
Ces dérogations seront applicables jusqu'à la fin du mandat et ne pourront conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée ;

- de fixer le barème des taux forfaitaires de remboursement de frais d'hébergement lors des déplacements en outre-mer, petit déjeuner inclus :
 - à 120 € en Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin
 - à 120 € ou 14 320 F CFP pour la Nouvelle-Calédonie, les îles Wallis et Futuna, la Polynésie française ;

- d'appliquer l'indemnité de mission prévue par arrêtés pour le remboursement des déplacements à l'étranger ;

- de rembourser les frais de vaccins obligatoires et recommandés, ainsi que les frais de visa liés au déplacement ;

- de déroger au mode de remboursement forfaitaire des frais de repas et de décider du remboursement aux frais réels, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire, sur production des justificatifs de paiement auprès du seul ordonnateur, dans la limite du taux de 20 € pour la métropole et l'outre-mer hormis la Nouvelle-Calédonie, les îles Wallis et Futuna, la Polynésie française pour lesquels la limite est de 24€ ou 2 864 F CFP ;

- de prendre acte que les principes ci-dessus énoncés et reprenant les dispositions des articles du CGFP et des décrets en vigueur s'appliqueront aux élu-es dans le cadre des missions courantes et des mandats spéciaux ;

- de prendre acte qu'une délibération autorisera ces mandats spéciaux ;

- de prendre en charge, sur présentation des justificatifs et selon les modalités susvisées, les frais relatifs aux déplacements des intervenant-es extérieur-es ou occasionnel-les ;

- de rembourser aux frais réellement engagés les frais d'hébergement liés à un stage lorsque l'agent-e a la possibilité d'être hébergé dans une structure dépendant de l'administration moyennant participation, dans la limite des plafonds fixés par l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 28-(33199) - PERSONNEL MUNICIPAL - Le dispositif de Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuel (POEI)

Intervention(s) : M. BOUTAFA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'engager le dispositif POEI en fonction des besoins de recrutements identifiées pour les métiers en tension
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents (convention de partenariat et/ou de formation, contrat de recrutements, etc...)

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 29-(33281) - PERSONNEL MUNICIPAL - Convention de mise à disposition partielle d'un agent de la Ville de Grenoble auprès de l'Association MJC Abbaye- année 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser à titre onéreux, la mise à disposition partielle de Monsieur Pascal DOBIAS auprès de l'Association des MJC Abbaye, à hauteur de 20% de son temps de travail, à compter du 1er janvier 2024 pour une durée d'un an.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 30-(33721) - PERSONNEL MUNICIPAL - Remises gracieuses de dettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de dette à :

- M..... pour un montant de 661,95 euros
- M pour un montant de 485 euros

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31-(33273) - ADMINISTRATION GENERALE - Avenant N°2 au Contrat de prestations intégrées relatif à la prise en charge par la Ville de Grenoble des prestations Accueil et Courrier du Centre Communal d'Action Sociale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N°2 au contrat de prestations intégrées relatif à la prise en charge par la Ville de Grenoble des prestations accueil et courrier du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Questions orales :

- Question orale du groupe Avenir Ensemble en Confiance, présentée par M. BEN REDJEB, portant sur les fonctions du Maire.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale du groupe Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité, présentée par M. ALLOTO, portant sur le bouclier social et climatique.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale du groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, présentée par Mme BOER, portant sur la valorisation du patrimoine de la ville et la rationalisation de son fonctionnement.

Réponse de M. le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10H53

ANNEXES

CM du 20 novembre 2023
Annexe 1 à la délibération 8-33244

**Annexe 1 : Tarifs à compter du 1er janvier 2024 - Redevances d'occupation du domaine public
perçues au titre du pouvoir de police de la circulation et du stationnement et les droits de voirie perçus au titre du pouvoir
de police de conservation sur le domaine public de propriété Ville de Grenoble**

Article	Nom/objet	Unité	Tarifs à partir du 1er janvier 2024							
			Tout m ² , ml, ou tranche entamé est dû dans sa totalité arrondi à l'unité supérieure	1er établissement	Tarif unique	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5
1001	Droit fixe pour toute nouvelle demande (simple ou multi-objets ; création, ou modification de l'existant, sauf suppression)	Unité		5,80 €						
1002	Toute occupation du domaine public, travail, objet non prévus dans cette grille de tarifs quelle que soit la zone	en ml ou m ² ou unité/jour		17,80 €						
2000	TOUS TYPES DE COMMERCES									
2001	Étalage	m ² /an				62,35 €	62,35 €	62,35 €	30,80 €	30,80 €
2002	Terrasse et entrepôt occasionnel (soldes, fleurs de la toussaint, sapins de Noël, ...)	m ² /jour				1,90 €	1,90 €	1,90 €	1,00 €	1,00 €
2003	Terrasse sur stationnement	m ² /an					92,60 €	61,15 €	30,00 €	14,80 €
2004	Terrasse fermée	m ² /an				246,45 €	246,45 €	246,45 €	246,45 €	125,60 €
2005	Autre terrasse	m ² /an				64,10 €	48,90 €	30,40 €	15,05 €	7,45 €
2006	Protection de terrasse : Abris, parasol, barnum, tonnelle, store non fixé en façade,...	m ² /an		17,10 €						
2007	Paravent/séparateur	ml/an		40,05 €						
2008	Chevalet, panneau stoppeur, porte menu et autre mobilier de communication ou affichage non fixés au sol	U/an		158,30 €						
2009	Distributeurs divers, consigne, automate, appareil automatique ou autre appareil similaire	U/an		131,20 €						
2010	Montre vitrée /Cadre /caisson fixe ou mobile	m ² /an		66,15 €						
2011	Moyen de livraison (scooter,...) stationné sur emplacement autorisé et réservé	U/an		228,25 €						
2012	Moyen de livraison (vélo,...) stationné sur emplacement autorisé et réservé	U/an		57,05 €						
2013	Aire de déchargement, transport de fond	m ² /an		23,50 €						
2015	Rampe d'accessibilité : exonération au titre de l'accessibilité handicapé	m ² /an		0 €						
2017	Installation de portes, portails volets, doubles fenêtres, persiennes et parements divers, en saillie (mesuré dans le plan vertical)	m ² /an	5,15 €	3,30 €						
2018	Etablissement d'un vitrage jusqu'à 0,20 m de saillie sur l'alignement	m ² /an	16,85 €	12,90 €						
2019	Marquises, auvents, tentes fixes au-dessus des portes et boutiques, au rez-de-chaussée	m ² couvert/an	8,95 €	7,75 €						
2020	Tente mobile au-dessus des portes et boutiques au rez-de-chaussée	m ² couvert/an	6,35 €	5,80 €						
2021	Tente mobile aux étages	unité/an		3,80 €						
2022	Lanternes, spots, sonnerie d'alarme, horloges, etc..	unité/an	22,90 €	17,10 €						
2023	Grille de sécurité, volet roulant, volet bois par m ² , par an	m ² /an	11,40 €	9,00 €						
2024	Caméra	unité/an	22,90 €	16,85 €						
2025	Enseignes lumineuses perpendiculaires	m ² par face/an	19,60 €	16,00 €						
2026	Enseignes lumineuses parallèles par m ² , par an	m ² /an	19,60 €	16,00 €						
2027	Enseignes non lumineuses perpendiculaires	m ² par face/an	11,90 €	8,55 €						
2028	Enseignes non lumineuses parallèles	m ² /an	11,90 €	8,55 €						
2029	Rampes lumineuses, tubes néon	m courant/an	9,30 €	6,40 €						
2030	Support mural non lumineux pour tarifs et menus	unité/an	22,90 €	16,85 €						
2031	Support mural lumineux pour tarifs et menus	unité/an	32,90 €	24,00 €						
2032	Panneaux supports d'affiches en saillie sur le domaine public	m ² /an	71,05 €	38,95 €						
2033	Caisson pour volet roulant ou grille de sécurité	m courant/an	25,00 €	19,10 €						
2034	Appareils de ventilation	unité/an	234,40 €	152,90 €						
3000	COMMERCES AMBULANTS									
3001	Commerce Ambulant Permanent (camion, remorque, vélo, tricycle,...) longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque.	ml/mois				58,20 €	43,75 €	23,35 €	13,75 €	6,80 €

3002	Commerce Ambulant Régulier - Food truck (camion, remorque, vélo, tricycle,...) longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque.	ml/jour		3,35 €	2,80 €	2,25 €	1,70 €	1,10 €
3003	Commerce Ambulant Occasionnel lors de manifestation ou événement (véhicule) longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque.	ml/jour		22,85 €	22,85 €	22,85 €	22,85 €	11,45 €
3004	Commerce Ambulant Occasionnel lors de manifestation ou événement (vélo - tricycle) longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque.	ml/jour		11,45 €	11,45 €	11,45 €	11,45 €	5,70 €
4000 ANIMATION								
4001	Manège occasionnel, non permanent présent moins de 1 mois	m ² /jour		1,90 €	1,60 €	1,60 €	1,30 €	1,30 €
4001A	Manège occasionnel, non permanent présent moins de 1 trimestre	m ² /mois		30,00 €	25,50 €	25,50 €	20,50 €	20,50 €
4001B	Manège occasionnel, non permanent présent moins de 1 an	m ² /trimestre		82,00 €	70,90 €	70,90 €	57,60 €	57,60 €
4002	Manège permanent annuel et hors conventionnement	m ² /an		308,10 €	259,50 €	259,50 €	148,40 €	148,40 €
4003	Petites animations commerciales ou publicitaires de moins de 500 m ² : Inauguration de commerce, manifestation promotionnelle, démonstration de produit... Avec ou sans petit chapiteau, tente, plancher, autre structure... Surface totale en m ² /jour	m ² /jour		10,20 €	8,00 €	5,70 €	3,40 €	1,10 €
4008	petit train routier touristique, longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque	ml/jour	1,85 €					
4009	Véhicule en exposition	U/an	114,15 €					
5000 PUBLICITE								
5001	Publicité sur : mur de clôture,entrepôt de matériaux sur la voie publique pendant la construction d'immeubles neufs ou pendant des travaux importants effectués en façade d'immeubles existants, occupation du domaine public avec un échafaudage volant, mobile ou fixe pour réparation et pour entrepôt de matériaux divers	m ² /mois	25,30 €					
5002	Publicité sur garage à vélo	m ² /an	80,45 €					
5000 DIVERS								
6001	Bâtiment modulaire : kiosque, bulle de vente...	U/mois	347,85 €					
6002	Jardinière autorisée exonérée au titre de l'embellissement du cadre de vie		0 €					
6003	Cendrier sur pied dans le périmètre d'une terrasse autorisée		0 €					

Une exonération est décidée pour animation non commerciale, stand d'information associatif ou humanitaire à but non lucratif, pour les fêtes de quartiers, vide-greniers, braderies, stands favorisant le lien social et la redynamisation des quartiers, et pour animations organisées par les collectivités et associations à but non lucratif, lorsque les organisateurs de ces manifestations ne perçoivent pas de droits auprès des participants (public et exposants) : ni droit d'entrée, ni obligation de consommation sur le site.

Cette exonération devra apparaître comme une subvention en nature et doit figurer au compte-rendu financier de l'association. Conformément à l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales l'association devra fournir un bilan comptable de l'année concernée pour bénéficier de cette gratuité.

Ces tarifs ne couvrent que l'occupation du domaine public. Ils n'intègrent pas les prestations complémentaires dont peuvent avoir besoin les organisateurs et exploitants (type eau, électricité, sécurité, gestion des déchets, postes de secours, etc...) ni les prestations nécessaires à l'installation et la remise en état du site (pose et dépose de potelets, gabions, rochers, mobiliers divers, capots des bornes, nettoyage du site, etc...). Toutes ces prestations externes sont de l'entière responsabilité des organisateurs, indépendamment de la facturation des droits d'occupation du domaine public.

Articles 4001 et 4002 (Manèges et attractions enfantines) : Ces tarifs s'appliquent pour les occupations dans les parcs et jardins et les espaces publics pour les attractions enfantines ou de divertissement (hors foire des râteaux) :

- petits et gros manèges
- chevaux mécaniques, balançoires, pédalos
- et toute attraction enfantine ou de divertissement payant

Le tarif est établi en fonction de la surface totale occupée par l'organisateur, y compris chapiteaux, billetteries, toutes formes d'habitations (campings, caravanes, etc.), véhicules, et autres annexes.

L'ensemble des jours de présence sont facturés (montage, exploitation, démontage des installations).

Toute tranche entamée est due dans sa totalité.

Annexe 2 : Indemnisation des occupations commerciales du domaine public sans autorisation administrative à compter du 1er janvier 2024 - le règlement de cette indemnité ne vaut pas régularisation et ne se substitue pas aux autres poursuites prévues par les lois afférentes.

Article	Nom/objet	Unité	Tarifs à partir du 1er janvier 2024							
			Tout m ² , ml, ou tranche entamé est dû dans sa totalité arrondi à l'unité supérieure	1er établissement	Tarif unique	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5
2000 bis	TOUS TYPES DE COMMERCES									
2001 bis	étalage	m ² /an				62,35 €	62,35 €	62,35 €	30,80 €	30,80 €
2002 bis	Terrasse et entrepôt occasionnel (soldes, fleurs de la toussaint, sapins de Noël, ...)	m ² /jour				1,90 €	1,90 €	1,90 €	1,00 €	1,00 €
2003 bis	Terrasse sur stationnement	m ² /an					92,60 €	61,15 €	30,00 €	14,80 €
2004 bis	Terrasse fermée	m ² /an				246,45 €	246,45 €	246,45 €	246,45 €	125,60 €
2005 bis	Autre terrasse	m ² /an				64,10 €	48,90 €	30,40 €	15,05 €	7,45 €
2006 bis	Protection de terrasse : Abris, parasol, barnum, tonnelle, store non fixé en façade,...	m ² /an			17,10 €					
2007 bis	Paravent/séparateur	ml/an			40,05 €					
2008 bis	Chevalet, panneau stoppeur, porte menu et autre mobilier de communication ou affichage non fixés au sol	U/an			158,30 €					
2009 bis	Distributeurs divers, consigne, automate, appareil automatique ou autre appareil similaire	U/an			131,20 €					
2010 bis	Montre vitrée /Cadre /caisson fixe ou mobile	m ² /an			66,15 €					
2011 bis	Moyen de livraison (scooter,...) stationné sur emplacement non autorisé	U/an			228,25 €					
2012 bis	Moyen de livraison (vélo,...) stationné sur emplacement non autorisé	U/an			57,05 €					
2013 bis	Aire de déchargement, transport de fond	m ² /an			23,50 €					

ANNEXE 4 : TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR LES ANIMATIONS ET CIRQUES A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2024

CM du 20 novembre 2023

Annexe 4 à la délibération 8-33244

GRANDES ANIMATIONS

Ce tarif s'applique pour les occupations du domaine public autorisées par la Ville de Grenoble, et plus précisément pour les animations suivantes :

- grandes animations commerciales ou publicitaires
- cirques, spectacles et manifestations diverses
- braderies, vide-greniers, brocantes

Le tarif est établi en fonction de la surface totale occupée par l'organisateur, y compris chapiteau, billetterie, toutes formes d'habitations (campings, caravanes, etc.), véhicules, et autres annexes. L'ensemble des jours de présence sont facturés (montage, exploitation, démontage des installations). Toute tranche entamée est due dans sa totalité.

		Tarifs applicables à compter du 01/01/2024
Occupation d'une zone jusqu'à 1 000 m ²	Jours 1 à 3	92 €/jour
	Jours 4 à 10	69,5 €/jour
	Jours supplémentaires	47,5 €/jour
Occupation d'une zone jusqu'à 2 000 m ²	Jours 1 à 3	137 €/jour
	Jours 4 à 10	114,5 €/jour
	Jours supplémentaires	92 €/jour
Occupation d'une zone jusqu'à 5 000 m ²	Jours 1 à 3	344 €/jour
	Jours 4 à 10	286.5 €/jour
	Jours supplémentaires	228.5 €/jour
Occupation d'une zone jusqu'à 10 000 m ² et plus	Jours 1 à 3	687 €/jour
	Jours 4 à 10	572 €/jour
	Jours supplémentaires	457,5 €/jour

INFORMATIONS GENERALES

Les tarifs sont applicables dès le 1^{er} janvier 2024.

Pour l'ensemble des occupations (Grandes animations), un demi-tarif s'applique sur les secteurs urbains classés au titre de la politique de la Ville.

Pour l'ensemble des occupations (Grandes animations et Attractions enfantines), une exonération peut être décidée pour animation non commerciale, stand d'information associatif ou humanitaire à but non lucratif, pour les fêtes de quartiers, vide-greniers, braderies, stands favorisant le lien social et la redynamisation des quartiers, et pour des animations organisées par les collectivités et associations à but non lucratif, lorsque les organisateurs de ces manifestations ne perçoivent pas de droits de place auprès des participants (public et exposants) : ni droit d'entrée, ni obligation de consommation sur le site.

Ces tarifs ne couvrent que l'occupation du domaine public. Ils n'intègrent pas les prestations complémentaires dont peuvent avoir besoin les organisateurs et exploitants (type eau, électricité,

sécurité, gestion des déchets, postes de secours, etc...) ni les prestations nécessaires à l'installation et la remise en état du site (pose et dépose de potelets, gabions, rochers, mobiliers divers, capots des bornes, nettoyage du site, etc...). Toutes ces prestations externes sont de l'entière responsabilité des organisateurs, indépendamment de la facturation des droits d'occupation du domaine public.

ANNEXE 5 : Tarifs des droits de place applicables aux marchés de plein air, kiosques et à la Halle Ste Claire à partir du 1er janvier 2024

Sauf mention contraire, les tarifs sont exprimés en euros par mètre linéaire.

TARIFS DES ABONNEMENTS SUR LES MARCHES DE PLEIN AIR

	2024
	Tarif par trimestre
Pour un jour de présence par semaine, tarif classique Concerne : - les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis sur tous les marchés (hors Europole et Montagnes de l'Isère) - les samedis et dimanches sur Eaux claires, Général Ferrié, Hébert -Périnetti matin et après-midi, Libération, Mistral	9,20 €
Pour un jour de présence par semaine, tarif "jour d'affluence" (abonnement journée) Concerne : - les samedis et dimanches sur tous les marchés (hors Eaux claires, Général Ferrié, Hébert -Périnetti matin et après-midi, Libération, Mistral, hoche) - les jeudis sur les marchés Europole et Montagnes de l'Isère	30,65 €
Pour 6 journées par semaine Applicable sur les marchés Abbaye, Estacade, Place aux herbes, Malherbes, St André, St Bruno, Ste Claire, Villeneuve matin et après-midi, Victor Hugo	52,25 €
Tarif applicable sur Europole, Montagnes de l'Isère, Hoche	15,35 €

TARIFS AU JOUR LE JOUR SUR LES MARCHES DE PLEIN AIR

	Tarif 2024
Tarif journalier Tous marchés	2,00 €
Tarif pour les associations autorisées de manière exceptionnelle	0,00 €

TARIFS HALLE COUVERTE SAINTE-CLAIRE

	Tarif 2024
Banc de vente au RDC (78 jours / trimestre), par mètre linéaire, par trimestre	94,60 €
Espace au sous-sol de type cave, chambre froide, locaux compresseurs, par m², par an	98,40 €
Utilisation de la salle de découpe, par utilisateur, par an	658,30 €

TARIFS DES MARCHES THEMATIQUES

Marché aux fleurs de la Toussaint	Tarif 2024
Abonnement pour toute la période	32,15 €
Tarif à la journée pour la période ou le nombre de jours restant à couvrir	5,95 €

Marché aux sapins de Noël	Tarif 2024
Abonnement pour toute la période	15,20 €
Tarif à la journée pour la période ou le nombre de jours restant à couvrir	4,85 €

Marché au Miel	Tarif 2024
Tarif à la journée	3,90 €

Brocante Hoche	Tarif 2024
Abonnement, tarif au trimestre	14,90 €
Tarif à la journée	3,90 €

Victor Hugo	Tarif 2024
Abonnement mensuel / mètre facade	17,40 €

Autres marchés thématiques	Tarif 2024
Tarif 1/2 journée	2,00 €
Tarif à la journée	3,90 €

TARIFS ELECTRICITE

	Tarif 2024
Tarif électricité à la journée	2,95 €
Forfait électricité trimestriel 1 jour par semaine (multiplié en fonction du nombre de jours de l'abonnement)	35,95 €

KIOSQUES

	Tarif 2024
Droits de place kiosques parc Paul Mistral / mois	176,40 €
Droits de place kiosques parc Paul Mistral / trimestre	529,10 €

Le montant de la majoration due en cas de paiement de l'abonné après le premier jour de la période d'abonnement (article 29 du règlement des marchés) reste inchangé, 10% du montant de l'abonnement.

CM du 20 novembre 2023
Annexe 6 à la délibération 8-33244

Annexe 6 - GRILLE TARIFAIRE CIRCULATION VILLE DE GRENOBLE APPLICABLE AU 1er JANVIER 2024

ARTICLE	DETAIL	UNITE	PRIX €
000	Frais fixes de traitement applicables à l'ensemble des prix des séries : 100, 200, 300, 600	unité	16,00
100	AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR DEMENAGEMENTS, TRAVAUX, POSES DE BENNES (hors Amplirol)		
101	Option Confort 4 places Blocage de stationnement durant 2 jours maximum pour 4 places (20ml), incluant la pose, le constat et la dépose des panneaux ainsi que les frais de stationnement (horodateur) hors frais fixes. Limité à 6 jours	4 places pendant 2j	32,00
200	CHANTIERS SUR ESPACE PUBLIC		
201	Sur zone de chantier avec clôture/palissade : Emprise de chantier, de stockage ou de travaux, échafaudage (volant, mobile, fixe, ...), bennes, stationnement tous types de véhicules ou engins de chantier, autres installations de chantier à l'intérieur de l'emprise de chantier. (par jours écoulés)	m ² /j	0,50
202	Sur zone de chantier avec clôture/palissade : Emprise de chantier, de stockage ou de travaux, échafaudage (volant, mobile, fixe, ...), bennes, stationnement tous types de véhicules ou engins de chantier, autres installations de chantier à l'intérieur de l'emprise de chantier. (par semaines écoulées)	m ² /s	2,00
203	Sur zone de chantier avec clôture/palissade : Emprise de chantier, de stockage ou de travaux, échafaudage (volant, mobile, fixe, ...), bennes, stationnement tous types de véhicules ou engins de chantier, autres installations de chantier à l'intérieur de l'emprise de chantier. (par mois écoulés)	m ² /mois	5,00
204	Sur zone de chantier avec clôture/palissade : Emprise de chantier, de stockage ou de travaux, échafaudage (volant, mobile, fixe, ...), bennes, stationnement tous types de véhicules ou engins de chantier, autres installations de chantier à l'intérieur de l'emprise de chantier. (par années écoulées)	m ² /an	45,00
205	Exonération pour ravalement obligatoire imposé par la ville de Grenoble	unité	0,00
206	Suppression de stationnement autorisé 5ml/j (soit 1 place/j) non clôturée pour stationnement d'engins ou de véhicules de chantier	5ml/j	11,20
207	Occupation du domaine public hors stationnement autorisé non clôturé sur trottoir, voirie, espaces verts, zone piétonne, pour engins de chantier (nacelle, grues, véhicules, camion élévateurs ...) et déménagements	10ml/j	22,40
208	Occupation du domaine public hors stationnement autorisé non clôturé sur trottoir, voirie, espaces verts zone piétonne pour engins de chantier (nacelle, grues, véhicules, camion élévateurs ...) et déménagement dans une zone politique de la ville	10ml/j	5,20
209	Toute occupation du domaine public pour baraque de chantier ou WC chimique /U/mois entamé	unité	112,00
210	Toute occupation du domaine public pour bungalow de vente, Algeco/u/mois entamé	unité	343,00
300	OCCUPATIONS PERMANENTES SOUS SOL VILLE DE GRENOBLE		
301	Passage souterrain sous le sol communal à usage de galerie technique /m ² /an	m ² /an	130,00
302	Occupation du sous-sol, conduite souterraine existante /ml/an/fourreaux	ml/an	2,13
303	Fouille pour nouvelle conduite sous terraine (ml/an) pour une largeur de 0,60m	ml/an	6,35
400	DIVERS		
401	Forfait pour non restitution de clés	unité	540,00
402	Forfait pour non restitution de badge	unité	106,00
403	Forfait pour non restitution de télécommande	unité	106,00
404	Frais administratifs liés au constat d'occupation illicite (hors indemnité d'occupation au tarif de la grille en vigueur)	unité	224,00
500	EXONERATION		
501	Sont exonérés des frais d'occupation de surface ainsi que des frais de dossiers les entreprises travaillant pour le compte de : - la Ville de Grenoble - Grenoble Alpes Métropole pour les travaux d'aménagement d'espace public - l'exploitant du réseau des transports - les concessionnaires de réseaux - les services de secours et d'incendie - les services de police	unité	0,00
600	MOBILITE		
601	Voiture ou véhicule en auto partage /u/an (Citiz, Yeah...)	unité/an	16,54
602	Vélo, vélo cargo ou trottinette en autopartage avec ou sans place de stationnement /u/an	unité/an	24,32
700	TAXI		
701	Taxi Grenoblois pour autorisation de stationnement (ADS)	unité/semestre	83,20

**ANNEXE 7 : Tarifs des opérations de désaffichage effectuées par le service
Propreté Urbaine à partir du 1^{er} janvier 2024**

Le Code de l'environnement prévoit la possibilité de procéder d'office à la suppression de l'affichage sauvage, aux frais du contrevenant. Les frais de suppression d'office sont alors supportés par la personne qui a apposé ou fait apposer la publicité. Si cette personne n'est pas connue, les frais sont à la charge du bénéficiaire de l'affichage.

Afin de permettre le recouvrement desdits frais, il convient d'établir les montants correspondants aux frais de nettoyage liés à l'intervention des services municipaux pour enlever les affichages sauvages et rétablir l'intégrité du domaine public.

Les montants proposés sont les suivants :

- publicité fixée ou accrochée sur un support.....24 € l'unité
- publicité collée ou dessinée sur un support (dont l'usage de la technique « clean-tag »).....
.....46.5 € l'unité
- autocollant.....35 € l'unité

Les montants visés ci-dessus tiennent compte du mode de fixation de la publicité, des moyens utilisés, de la mise à disposition d'une équipe et des temps de déplacement supportés par les services communaux.

La facturation sera établie après qu'un constat ait été réalisé par un agent assermenté. Elle sera réalisée en fonction du nombre d'affiches enlevées, sur la base dudit constat et d'une fiche d'intervention du service Propreté urbaine.

Par ailleurs, si l'enlèvement du ou des dispositif(s) ne peut être réalisé avec les moyens techniques et humains de la Ville, une entreprise pourra être missionnée à cet effet. Le contrevenant sera alors redevable du montant total de la facture établie par le prestataire désigné par la Ville.

ANNEXE 8 : Tarifs des prestations du service Nature en Ville à compter du 1^{er} janvier 2024

			PRIX
VENTE DE VÉGÉTAUX			
Jeunes plants		Plantes d'annuelles, bisannuelles ou vivaces	0,45 €
Jeunes plants		Plantes vivaces « Végétal Local »	0,55 €
Jeunes plants		Plantes légumiers et aromatique label AB	0,45 €
Godet		Plantes bisannuelles	0,55 €
Godet		Plantes annuelles	0,55 €
Godet		Plantes vivaces	1,05 €
Pot		Plantes annuelles	1,70 €
Pot		Plantes annuelles issues de bulbes	4,40 €
Pot	1L	Plantes vivaces courantes	2,70 €
Godet		Plants légumiers et aromatiques label AB	1,15 €
Godet		Plants légumiers AB	1,60 €
Pot	>1L	Plantes vivaces courantes	3,25 €
Pot	4-5L	Plantes annuelles et fleuries	4,40 €
Conteneur		Grandes plantes vertes et arbustes	16,55 €
Pot		Plantes vertes de moyenne taille	6,55 €
Godet		Boutures de plantes grasses	4,40 €

PRIX

VENTE DE COMPOSITIONS FLORALES*

Piquet de table	Petit bouquet de table	14,73 €
Gros bouquet en vase	Avec fleurs fraîches dans divers contenants de taille moyenne	70,22 €
Bouquet de poing	Avec fleurs naturelles fraîches	46,30 €
Gerbes 1m	Avec fleurs naturelles fraîches avec support	64,16 €
Raquette 1m	Avec fleurs naturelles fraîches avec support	143,28 €
Raquette 2m	Avec fleurs naturelles fraîches avec support	275,54 €
Bouquet de table basse	Avec fleurs naturelles fraîches avec support	27,23 €
Bouquet de table d'honneur	Avec fleurs naturelles fraîches avec support	73,60 €
Décoration posée de grande dimension	Palmier en bac d'orangerie, jardinière béton	275,54 €

***les compositions florales se feront sur commande (minimum 15 jours avant)**

LOCATION JOURNALIÈRE DE PLANTES VERTES ET FLEURIES *

Plante verte	De grande hauteur (100 à 180cm), pot Ø40	Remplacement 216,66€	30,65 €
Plante verte	De hauteur intermédiaire (40 à 80cm), pot Ø20	Remplacement 86,92€	9,10 €
Plante verte	De petite taille (inférieure à 40), pot Ø10-13	Remplacement 21,41€	4,48 €
Plante fleurie	Pot Ø8-13	Remplacement 4,24€	1,68 €
Plante de pépinière extérieure	Grande hauteur (100 à 180cm), pot Ø25-40	Remplacement 50,60€	10,21 €
Jardinières balcon	Jardinière plantée rectangulaire	Remplacement 86,92€	13,59 €
Jardinières balcon	Jardinière plantée ronde de 70cm de haut	Remplacement 216,66€	48,85 €

*** pour chaque location demandant livraison, un supplément de 42,93€ sera demandé**

PRIX

PRESTATIONS

Décoration posée de dimension moyenne (banc, borne fontaine, structures...)	53,47 €	Remplacement: 263,25€
---	---------	-----------------------

Décoration posée de petite dimension (caisse, tonneau, corbeille fleurie, etc.)	22,68 €	Remplacement: 112,66 €
---	---------	------------------------

Hors classe

La production de décors exceptionnels, construits sur site (bassin, murs, etc.) sera facturée comme suit : facturation des matériaux au coût d'achat et construction des décors au coût horaire de la main d'œuvre.

Matériel de transport et de travaux publics-Location horaire sans chauffeur

Camionnette de charge utile inférieure à 6T	22,68 €
---	---------

Camion de charge utile de 6 à 10T	51,04 €
-----------------------------------	---------

Tractopelle	117,04 €
-------------	----------

Chariot élévateur de 1,5T	62,57 €
---------------------------	---------

Main d'œuvre

Coût horaire	44,65 €
--------------	---------

Coût horaire dimanche et jours fériés	74,08 €
---------------------------------------	---------

Coût horaire nuit (22h à 7h)	89,29 €
------------------------------	---------

PRESTATIONS D'ANIMATION

Atelier thématique 1h	Par personne	5,50 €
Atelier thématique 2h	Par personne	11,00 €

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Direction Générale	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Direction Générale	Communication	Communication	Adjoint du patrimoine	Assistant de conservation du patrimoine
Direction Générale	Communication	Communication	Agent de maîtrise	Technicien

CREATION DE POSTE

Direction Générale	Direction	Service	Poste à créer	Quotité du poste
Ville Emancipatrice	Relation Citoyenne	Accueil des publics	Adjoint administratif	100%

|

AMENDEMENT PRESENTE

Adopté

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 NOVEMBRE 2023

Amendement à la délibération n°25-33119

ADMINISTRATION GENERALE : Mise à disposition des élu-es de véhicules et vélos de service pour l'exercice de leur mandat

Madame Laura PFISTER expose,

Il convient :

- D'ajouter dans le corps de la délibération

Après la phrase suivante : « Aucun vélo à assistance électrique n'est autorisé dans ce cadre ».

d'ajouter la précision suivante :

« , à l'exception du Maire dont le véhicule de service individuel a été remplacé en 2014 par un vélo à assistance électrique. »

INTERVENTIONS

Seules figurent les interventions écrites remises au service l'Assemblée sous huitaine.

Conseil Municipal du 20 novembre 2023 – délibération n°1-33373

Intervention de M. Maxence Alloto, groupe GDES en réponse à M. Alan Confesson

Je n'avais pas prévu d'intervenir mais suite au propos de Monsieur Confesson, il est important de rétablir la vérité.

Il est important de dire que notre groupe partage pleinement les critères qui ont été établis. Pour ma part, je les ai mis en place avec vous, main dans la main. Il n'y avait pas de critères auparavant et nous les avons mis en place ensemble de manière transparente. L'objectif était que chacune et chacun puisse regarder comment la sélection était faite.

S'est ajouté à cela cette fameuse commission, prévue par la délibération n°62-31755, qui ne prévoit pas simplement des critères, mais également une commission qui doit se tenir pour sélectionner les commerçants. C'est pourquoi nous vous avons posé la question suivante : quand cette commission s'est-elle tenue ?

La réponse de Monsieur Confesson consistant à dire que la commission a été convoquée, mais que le nombre de participants était insuffisant et que la commission ne s'est pas tenue, n'est pas une réponse. S'il n'y a pas assez de participants à une commission, on la reconvoque. Même si ses participants ne s'y rendent pas, la commission doit être tenue. On respecte les règles du cadre délibératif qui est prévu. En l'occurrence, le cadre délibératif n'a pas été respecté puisque la commission ne s'est pas tenue, les partenaires n'ayant pas été convoqués. Qu'ils viennent ou non, c'est leur problème. Ils doivent assumer de ne pas venir, mais l'on doit tenir la commission et sélectionner les commerçants de manière transparente.

Pour rassurer Monsieur Confesson : depuis que j'ai mis en place cette commission, elle s'est toujours tenue. Nous avons perdu nos fonctions d'adjoint lors du conseil municipal du mois de mai. Les candidatures ont été lancées du 15 mai au 15 juin. C'était donc compliqué de tenir une commission de sélection avant que les candidatures aient été déposées.

Nous ne cherchons pas à demander des passe-droits pour certaines personnes. Bien au contraire, c'est pour cela que nous avons mis des critères de sélection. L'ensemble de ces règles, à savoir la mise en place de critères et la tenue d'une commission, permet de justifier aux commerçants pourquoi ils n'ont pas été sélectionnés. Nous ne disons pas qu'il faut prendre tout le monde. Au contraire, il faut faire des choix, mais aussi les expliquer. C'est toujours ce que j'ai fait lors de cette première partie de mandat : je recevais les commerçants qui n'étaient pas pris – puisqu'on ne peut pas prendre tout le monde – en leur expliquant qu'il y avait une commission, des critères et que, dans ce cadre, ils n'ont pas été retenus.

Cette commission n'est pas uniquement composée d'instances comme les chambres consulaires, la ville et la Métropole. Nous y avons également mis des habitants afin qu'ils puissent dessiner leur marché de Noël. 6 habitants, 1 par secteur. Ne nous dites donc pas que c'est de ma faute : la commission s'est toujours tenue dans les règles et dans le processus sur lequel cette municipalité s'est toujours engagée.

Il n'y a pas à avoir de discours excessif laissant penser qu'il y aurait des critères selon les opinions politiques des uns et des autres. Les critères sont justement là pour une meilleure transparence.

Monsieur Confesson, assumez de dire qu'il y a eu un changement dans l'exécutif, que vous avez récupéré cette délégation et que le temps a été restreint pour mettre en place tous les éléments prévus dans le cadre du marché de Noël. Puis, regardons comment l'on peut dialoguer avec les personnes non sélectionnées et de trouver des solutions, plutôt que de

rester sur des positions figées. Ce serait dans l'intérêt de toutes les grenobloises et les grenoblois. Ce ne sont pas des dossiers, ce sont des gens. Derrière, il y a des vies, des enjeux financiers importants. Nous ne sommes pas là pour faire du spectacle. Nous souhaitons vérifier que la procédure a été respectée, c'est notre devoir d'élus municipaux.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 20 novembre 2023

Intervention délibération #1 – 33373

Convention entre France Bleu Isère et la ville de Grenoble pour le marché de Noël 2023.

Monsieur le Maire,

Nous reprenons le débat là où nous l'avons interrompu lundi dernier.

Nous aimerions connaître la réponse que vous avez apportée à ce commerçant qui était présent lundi dernier, pour lequel l'activité au marché de Noël est essentielle à sa survie, qui est présent sur le marché depuis 25 ans, afin de le seconder et de le soutenir. Avez-vous pris en compte sa situation humaine et professionnelle ?

Je voudrais à cette occasion répondre au Maire qui expliquait avant de suspendre le Conseil Municipal qu'on ne pouvait pas donner la parole à tout le monde à l'occasion des suspensions du Conseil Municipal alors qu'il a lui-même usé et abusé de ce moyen pour faire s'exprimer ceux qui correspondent à son idéologie.

Pour nous il est normal, naturel, logique que quelqu'un qui est victime d'une décision que vous avez prise, dont vous êtes responsable, demande à être entendu. Ce devrait même être la priorité plutôt que d'entendre des interventions sur des politiques qui ne dépendent pas de vous.

Sur le marché de Noël, le précédent adjoint au commerce nous a informé que la commission compétente et transparente chargée de gérer le marché de Noël, d'attribuer les emplacements, ne s'était jamais réunie. Cela nous semble particulièrement grave.

Nous avons reçu un nouveau cas d'élimination d'une femme qui était sur le marché depuis 15 ans, et quand on lit la réponse non signée du service, je souligne cette opacité qui fait que le citoyen ne sait jamais

à qui s'adresser. La réponse parle de "l'élú en charge du marché de Noël" sans donner son nom, ni qui a décidé de ne plus la retenir.

Ce qui confirme que la commission compétente ne s'est pas réunie. Il n'y a eu aucune transparence dans les décisions.

D'ailleurs cette personne vous a écrit pour s'étonner de la décision de l'élú qui prenait prétexte des circuits courts et des produits importés. Elle commercialise des produits naturels, des minéraux, et demandait pourquoi d'autres commerçants qui ont des produits importés sont acceptés et pas d'autres ?

Dans son cas, la difficulté est grande parce que ses stocks sont préparés une année à l'avance et le marché de Noël est une part importante de son chiffre d'affaires. Ce que je veux souligner dans ces dossiers c'est que ce ne sont pas des dossiers, ce sont des personnes, des Grenoblois bien vivants, qui paient leurs impôts à Grenoble et qui ont droit au respect.

Si Alan Confesson veut s'affranchir de toutes les règles, régenter tout seul, il doit recevoir ceux qu'il veut éliminer et je suis convaincu que s'il avait reçu Madame Andriamisaina il aurait compris et lui aurait probablement au moins donner un an afin qu'elle liquide son stock.

Mais ce sont des considérations trop triviales pour vous que les échéances et les factures, les personnes que vos décisions impactent.

Je vous demande donc de l'entendre puisque c'est votre décision, pas celle du gouvernement, de l'Europe, ou encore l'évolution de la planète, c'est bien votre décision qui gâche sa vie comme celle de M. Cutayar que nous avons vu la semaine dernière.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 20 novembre 2023

Intervention délibération #2 – 27500

ZAC Presqu'île - Cession par la SEM InnoVia du lot CN2 à Bouygues Immobilier sur le secteur Cambridge en vue de la réalisation d'une opération immobilière inclusive - Validation de charges foncières

Monsieur le Maire,

Nous avons pris connaissance avec attention de ce projet et nous nous réjouissons pour Bouygues Immobilier et les futurs résidents qui devraient bénéficier d'une résidence totalement inclusive pour les personnes victimes de handicap.

Mais à l'occasion de ce nouvel immeuble R+ 9, nous alertons à nouveau sur la densification folle de la Presqu'île où la part d'espaces de nature est à la portion congrue avec le jardin enserré dans les immeubles de grande hauteur. Ce nouveau quartier fait encore baisser la part de nature en ville par habitant qui est déjà la plus faible des grandes villes comparables.

Un membre du GIEC a fortement critiqué ce nouveau quartier, il a jugé "aberrant" cet urbanisme. Pour notre part, nous notons que ce R+9 sera construit en pleine bordure des voies de chemin de fer très bruyantes à cet endroit avec la partie garage des trains.

Ici comme à l'esplanade vous décidez d'un urbanisme densificateur sans prendre aucunement en compte la qualité de vie, l'exposition au bruit des futurs habitants. Nous pensons que c'est une vue à court terme et c'est renvoyer les problèmes sur les générations futures qui devront corriger – comment - ? – ces choix qui ne tiennent pas compte de vos expériences, telle Villeneuve.

C'est la seule raison pour laquelle, malgré la qualité et l'intérêt du projet et de l'initiative de Bouygues Immobilier, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

POUR RAPPEL : jardin Hoche interdit aux périscolaire du fait de l'occupation par les dealers

**Alain Carignon
GO-SCDDC**

Conseil municipal du 20 novembre 2023

Intervention délibération #7 – 32835

Convention financière avec la Métropole pour l'aménagement des espaces publics de l'immeuble d'Actis situé du 27 au 45 de la rue Albert Thomas dans le cadre du PRU Mistral : création d'une nouvelle rue

Monsieur le Maire,

Nous avons été informé par la lettre que les habitants du quartier vous ont adressé qu'ils ne peuvent plus utiliser la salle Mistral depuis la rentrée.

Cette salle qui a été détruite à la voiture bélier pour protester contre l'arrestation de l'un des leurs a été reconstruite aux frais du contribuable. C'est une salle municipale à la disposition des associations dont l'une, l'association Club Lucien Revol, l'utilise depuis 53 ans. Mais elle n'est pas la seule. Il y a d'autres associations du quartier.

Ce sont des personnes âgées dont beaucoup sont à mobilité réduite qui organisaient deux activités par semaine. Elles sont devenues impossibles. Pourquoi ? parce que la délinquance a décidé d'occuper la salle. D'en faire un point de stockage, de distribution, de cuisine, de couchage pour toutes les activités illicites. Elle s'est installée dans cette salle municipale. Interdisant l'accès à tous les autres.

La ville, notamment entre autres labels "amie des aînés", n'a pas levé le petit doigt depuis. J'ai rencontré certaines de ces personnes âgées qui vous ont écrit une lettre collective et elles sont très meurtries, très affectées d'être si peu considérées. Elles m'ont dit avoir travaillé toute leur vie pour qu'à la fin ce soit ceux qui dégradent qui bénéficient du modeste avantage collectif qui existe encore à Mistral, une salle.

Ce sont des personnes modestes qui paient leur loyer à Actis, un couple paie 800 € pour un T3 à Mistral, vivent dans des conditions difficiles et n'ont même plus de salle pour se retrouver. Pour elles c'est une sorte d'apartheid social, d'assignation à domicile.

Des personnes âgées qui m'ont expliqué qu'elles demandaient à leurs enfants et petits enfants de venir leur rendre visite le moins possible et qui allaient les accueillir à l'entrée de leur immeuble à chaque visite et qui les raccompagnaient à la sortie car elles n'étaient tranquilles que lorsqu'elle les voyaient dans leur voiture. Dans la ville "amie des aînés".

Il semble qu'ici comme ailleurs vous n'avez pas déposé plainte contre l'occupation de cette salle ce qui démontre une tolérance coupable, une acceptation que, quartier par quartier, la délinquance prenne le pouvoir et que les quartiers se ghettoïsent.

Si vous ne voulez pas porter plainte alors allez-y avec votre écharpe de Maire, la Députée Elisa Martin, avec les élus, avec votre police municipale, nous sommes prêts à vous accompagner si vous le voulez, pour aller expliquer à ces jeunes que cette salle payée par le contribuable n'est pas réalisée pour organiser les trafics et pour être occupée par un gang et qu'ils doivent donc en déguerpir ou s'organiser en association pour des activités licites et obtenir un créneau.

Vous ne pouvez pas continuer à fuir la dégradation de la ville et à vous réfugier dans des voyages ou des stages lointains. Faites un stage d'un mois à Mistral.

En tout cas, nous vous demandons de ne pas abandonner Mistral. Soit vous portez plainte contre cette occupation pour demander la force publique au Préfet, soit vous y allez vous-même avec les élus pour demander cette évacuation. Vous pouvez aller dissenter à Rio de Janeiro sur la démocratie locale, vous pouvez la mettre en pratique à Mistral, c'est bien plus proche et bien plus utile, et de plus, c'est votre boulot.

Chérif Boutafa
GO-SCDDC

Conseil municipal du 20 novembre 2023

Intervention délibération #8 – 33244

Actualisation des tarifs de droits de place, droits de voirie, redevances d'occupations du domaine public, prestations du service Nature en Ville, désaffichage de la Ville de Grenoble

Monsieur le Maire,

Il aura fallu attendre que Mcdo s'y mette pour que vous facturiez les clean-tags. Vous avez pourtant été un aficionado de la méthode, l'utilisant à de multiples reprises pour vos campagnes électorales. Mais que voulez-vous, il y a le bon et le mauvais clean-tag...

Je rappelle au passage que si la voirie n'était pas dans un tel état de malpropreté, le clean tag, dont la technique consiste littéralement à nettoyer la surface pour que le message apparaisse, ne pourrait matériellement pas exister.

Dès lors, quel dommage de vouloir facturer près de 50 euros par clean tag à ceux qui en sont responsables. Car en les considérant comme de "l'affichage sauvage" contre lequel il faut lutter, vous actez qu'il faudra nettoyer la zone pour les faire disparaître. On devrait plutôt remercier ceux qui s'y adonnent de vous pousser ainsi à agir pour la propreté de la ville.

Je vous remercie.

Dominique Spini
GO-SCDDC

Conseil municipal du 20 novembre 2023

Intervention délibération #9 – 33274

Dérogation au droit d'opposition à la collecte du numéro de plaque d'immatriculation des véhicules dans le cadre du stationnement payant sur la voie publique.

Monsieur le Maire,

Nous constatons que s'agissant du stationnement et des automobilistes vous n'hésitez pas à vous affranchir du droit d'opposition à la collecte de données. Il y a un impératif technique de saisir les plaques d'immatriculation, donc le nom du propriétaire de la voiture, le tout étant tout de même conservé jusqu'à 7 ans.

Avec ceux qui ont toujours opposé le respect de la vie privée pour freiner les caméras de vidéoprotection, on comprend que l'automobiliste et le stationnement sont l'exception.

Vous faites appel à l'exercice de l'autorité publique et nous y sommes très sensibles. Nous aimerions que vous en appeliez à elle aussi pour améliorer la sécurité des Grenoblois car contrairement à ce que vous dites au Dauphiné, beaucoup de Grenoblois ont peur de se promener à Grenoble et beaucoup, beaucoup de victimes peuvent en témoigner.

Cette autorité publique s'exercerait parfaitement aussi si vous mettiez en place un réseau de caméras reliées à un PC opérationnel 24h sur 24 avec une police armée. Je pense que la progression insoutenable de la délinquance qui occupe l'espace public et en chasse les Grenoblois, comme on le voit ces derniers jours à Mistral et à Hoche, cette progression serait ralentie.

Et nous ne pensons pas que vous auriez plus de contestation sur la collecte des données en matière de sécurité qu'en matière de stationnement.

Brigitte Boer
GO-SCDDC

Conseil municipal du 20 novembre 2023

Intervention délibération #22 – 33277

SPL ALEC - Rapport annuel des représentant-es de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2022.

Monsieur le Maire,

À l'occasion de cette délibération sur l'agence ALEC, nous avons une question à poser suite à l'alerte lancée par l'Union des Habitants du Centre ville qui vous a adressé une lettre sur les budgets participatifs.

Saviez-vous que le porteur du projet qui a emporté 50 % des budgets était un salarié de l'ALEC dont vous êtes actionnaire ?

L'Union des Habitants souligne l'étrangeté d'un système qui aboutit à ce que la politique de la ville en faveur des panneaux solaires soit financée par les budgets dits participatifs et présentée par un salarié d'une annexe.

L'année dernière, c'était un salarié du service Nature en ville dont Gilles Namur est responsable qui emportait le budget participatif pour planter des arbres.

Nous exprimons cela et posons ces questions au moment du rapport sur ALEC car on voit mal où le faire dans le fonctionnement municipal, puisque le Conseil Municipal est tenu à l'écart de toutes les procédures et décisions concernant ces budgets qui sont devenus une opération entre vous.

J'espère que vous répondrez à l'Union de Quartier et éventuellement à nous et que vous en tirerez les conséquences concernant ce que vous appelez les budgets participatifs.

Brigitte Boer
GO-SCDDC

Conseil municipal du 20 novembre 2023

Intervention délibération #23 – 33040

Affectation de subventions sur crédits existants

Monsieur le Maire,

Pour cette délibération, nous ferons un vote dissocié pour Fusées ainsi que pour Alternatiba.

Il nous paraît tout à fait déplacé de subventionner une association aussi proche idéologiquement et politiquement de vous. 5000 euros pour des copains politiques sur le dos du contribuable grenoblois, très peu pour nous.

Et c'est encore plus déplacé alors que vous lui avez déjà mis à disposition un local de 155m² à l'esplanade pour une bouchée de pain. Quand on aime, on ne compte pas.

Non seulement Alternatiba fonctionne comme une caisse de résonance de vos mantras, en glorifiant toujours votre action et sans jamais vous remettre en cause quand votre bilan est contradictoire avec ce qu'ils défendent, que ce soit pour le retard pris pour la lutte contre les îlots de chaleur, pour la nature en ville, ou votre complaisance avec les paradis fiscaux.

Mais on y a en plus retrouvé pendant des années comme coordinatrice une candidate de votre parti aux élections départementales juste à côté de Grenoble.

Récemment on les entend se faire l'écho de deux de vos marottes : la lutte contre le métrocable, évidemment sans rappeler que vous avez impulsé ce projet avant de devenir contre pour des raisons de détestation personnelle du Président du SMMAG Sylvain Laval ; et la gratuité des transports, évidemment sans rappeler qu'avec l'endettement

que votre gestion laisse au SMMAG c'est un fantasme qui ne peut pas voir le jour.

Sur ce point vous avez tout de même dû vous restreindre, la proximité aurait été trop flagrante : vous leur avez refusé une demande de subvention de 2000 euros pour se rendre à Montpellier pour étudier la gratuité des transports.

2000 euros pour faire Grenoble-Montpellier. Heureusement que vous avez refusé. On ne sait pas s'ils comptent y aller en voiture taxi avec chauffeur à ce prix-là, mais on constate que la gratuité coûte cher.

Je vous remercie.

Dominique Spini
GO-SCDDC

Conseil municipal du 20 novembre 2023

Intervention délibération #24 – 32776

Convention de partenariat avec le CEA - Expérimentation de réemploi de capteurs solaires photovoltaïques.

Monsieur le Maire,

À l'occasion de cette délibération, Vincent Fristot nous apprend que nous aurions déjà économisé 50 % des dépenses d'électricité sur le site ou nous trouvons, l'ancien siège du Crédit Agricole. Il affirme qu'avec l'investissement de panneaux photovoltaïques sur la toiture, le résultat va être amélioré.

Nous aimerions enfin disposer d'un bilan de l'opération Crédit Agricole puisque le siège a été acquis pour 8 millions d'euros et que la ville a engagé quasiment autant pour le remettre aux normes et l'aménager.

Quand nous disons « quasiment » c'est parce que pas une fois nous n'avons eu le bilan complet du coût. Ça nous permettrait de mesurer la qualité des économies par rapport aux investissements, la durée du retour sur investissements, auxquels s'ajoutent donc le coût de ces nouveaux panneaux photovoltaïques en collaboration avec le CEA.

On comprend bien qu'il y a un effort sur une filière locale de réemploi dont nous nous réjouissons.

Notre seconde demande concerne la société Energy Citoyenne qui a le monopole des collectivités pour les panneaux photovoltaïques. Est-ce qu'elle est partie prenante de cette opération avec le CEA ?

Ensuite, nous sommes demandeurs pour la commission ressources, nous avons écrit aux co-présidents en ce sens, d'un bilan détaillé du fonctionnement de cette société, de ses salariés, de l'origine des matériels choisis, du chiffre d'affaires, etc. Merci.

Brigitte Boer
GO-SCDDC

Conseil municipal du 20 novembre 2023

Intervention délibération #25 – 33119

Mise à disposition des élu-es de véhicules et vélos de service pour l'exercice de leur mandat.

Monsieur le Maire,

À l'occasion de cette délibération, nous découvrons votre amendement qui vous institutionnaliserait comme le seul bénéficiaire d'un vélo électrique. C'est assez drôle.

Mais au fur et à mesure que des élus quittent votre majorité ou en sont exclus, on en apprend un peu plus sur votre fonctionnement interne. Il semble que les élus signent un règlement très contraignant au moment où ils entrent dans la majorité, qui codifie tout, y compris la chance de rencontrer le Maire une fois par semestre. S'il veut bien. Lundi dernier, Alain Carignon a développé avec précision ce fonctionnement proche de la secte.

À voir le comportement de vos élus, nous aimerions savoir si, dans cette discipline imposée, il y a l'obligation de se déplacer en vélo ?

Nous vous posons cette question parce qu'une fois vos élus libérés de votre tutelle, ils se déplacent parfois en voiture et ne le cachent pas, suivant leur nécessité, ce qui n'est jamais le cas de ceux qui demeurent encore dans votre majorité.

On se trompe peut-être mais on ressent qu'ils semblent joyeux de retrouver la liberté sur tous les plans.

Nous vous posons cette question parce qu'on est parfois malheureux de voir certains dans le froid, le vent la pluie à 3 heures du matin après un

Conseil Municipal, partir en vélo dans la bourrasque et ça nous étonne que 100 % le fassent de plein gré.

D'ailleurs puisque le petit livre rouge du fonctionnement interne existe, vous devez aux Grenoblois de le rendre public : c'est une transparence indispensable pour la démocratie locale. Les Grenoblois ont le droit de savoir comment vous fonctionnez.

À l'occasion du petit privilège que vous vous consentez, en plus de la voiture avec chauffeur pour aller à la préfecture de Région parce que c'est difficile de stationner, ou pour attraper un TGV à Valence ou à St-Exupéry pour aller plus vite, nous aimerions que vous fassiez preuve d'un peu d'équité avec les élus de votre majorité. Nous ne sommes pas demandeurs pour nous-mêmes.

Ils devraient pouvoir, en fonction de leur condition physique, ou parce qu'ils ont de longues distances à parcourir, ou parce que dans le cadre de leur délégation ils ne veulent pas arriver transpirant à un événement, solliciter un VAE.

Nous faisons confiance aux élus qui ne vont pas tous demander un VAE mais seulement ceux qui en ont besoin C'est pourquoi nous proposons un amendement selon lequel :

“L'ensemble des élus disposant d'une délégation du Maire peuvent solliciter la mise à disposition d'un VAE”.

Je vous remercie.

Dominique Spini
GO-SCDDC

Conseil municipal du 20 novembre 2023

Intervention délibération #25 – 33119

Mise à disposition des élu-es de véhicules et vélos de service pour l'exercice de leur mandat.

Monsieur le Maire,

Je me permets de vous interpeller concernant la mise à disposition de vélos de service aux agents. L'objectif est louable, mais au-delà de la délibération encore faudrait-il qu'elle soit appliquée efficacement.

Actuellement, des agents dans les services du CCAS et de la Ville de Grenoble nous signalent qu'ils attendent depuis plus d'un an un vélo de service et qu'ils n'ont jamais eu de réponse. Ils utilisent donc leurs vélos personnels en attendant.

Pouvez-vous nous donner des éléments d'explication sur ces retards ? Est-ce qu'il y a une priorité donnée aux élus par rapport aux agents ?

Merci.

Chérif Boutafa
GO-SCDDC

Conseil municipal du 20 novembre 2023

Intervention délibération #25 – 33119

Mise à disposition des élu-es de véhicules et vélos de service pour l'exercice de leur mandat.

Monsieur le Maire,

Je profite de cette délibération pour évoquer votre séjour à Rio de Janeiro, qui n'a pas donné lieu à beaucoup de communication de votre part.

Nous avons regardé le programme des deux jours de réunions et l'avons jugé particulièrement faible. Bien éloigné de la démocratie participative et locale réelle. Débattre à Rio de de "l'approche et pratiques sociales intersectionnelles" ou "construire l'avenir des droits de l'homme" ne nous semble pas particulièrement efficient au vu de la situation de Grenoble.

Mais comme vous êtes parti 9 jours, pour 2 jours non complets de réunions, nous pensons que vous avez saisi l'opportunité de ce déplacement pour un séjour privé, ce qui nous semble tout à fait naturel.

Madame Hidalgo, Maire de Paris qui a fait de même avec un séjour à Tahiti, a choisi de rembourser son billet d'avion de retour, ce qui nous semble une bonne pratique pour partager les frais entre la partie publique et la partie privée. Envisagez-vous de faire de même ?

Ca a été évoqué au moment du rendu-acte lundi dernier, et nous savons désormais que malgré l'utilisation régulière d'un chauffeur pour attraper un train à Valence TGV, vous n'avez pas reconsidéré votre opinion sur la nécessité de la ligne à grande vitesse entre Grenoble et Lyon. Dont acte.

L'amendement que vous proposez à cette délibération nous fait d'autant plus sourire. Vous entendez préciser que personne n'a le droit au vélo à

assistance électrique à l'exception du Maire dont il s'agit du véhicule de fonction.

Non seulement vous échappez aux problèmes d'horaires de TGV grâce au chauffeur, ainsi qu'aux problèmes de places de stationnement pour vous rendre à Lyon comme vous nous l'avez expliqué en début de conseil, mais vous êtes également le seul de la ville à avoir droit au VAE.

Décidément quelle chance vous avez !

Je vous remercie.

Chérif Boutafa
GO-SCDDC

Conseil municipal du 20 novembre 2023

Intervention délibération #26 – 32763

Création, transformation de postes et précisions sur certains emplois.

Monsieur le Maire,

Ces délibérations se suivent et se ressemblent.

D'une part, et ça a été évoqué au moment des débats sur le budget, votre constance à créer de nouveaux postes et à creuser les dépenses de fonctionnement a quelque chose de suicidaire vu l'état des finances de la ville.

Après presque 10 ans à fonctionner ainsi, à avoir manqué le rendez-vous de la métropolisation pour faire des économies en mutualisant, il serait peut-être temps de vous interroger et de bien vouloir reconnaître que plus d'embauches ne signifient pas un meilleur service rendu.

Je voudrais également parler de la façon dont sont traités certains contractuels au sein de la ville de Grenoble, après avoir abordé le sujet en ouverture de ce conseil avec le rendu-acte.

J'ai eu l'occasion lundi dernier de vous évoquer les situations de Mesdames Girardot et Kebaili, qui se retrouvent dans des situations très précaires aggravées par les procédures auxquelles elles sont confrontées.

Quand on se penche un peu sur les dossiers d'agents en souffrance, on se rend compte que ce ne sont pas des exceptions isolées. Car malheureusement, nous avons d'autres exemples qui nous sont rapportés régulièrement.

Je me permets de vous en citer deux qui nous paraissent invraisemblables, avec l'accord des concernés évidemment, comme toujours. Les dossiers de Messieurs Lopes et Boudjema.

Monsieur Lopes travaille depuis 2019 dans différents services de la ville de Grenoble. Celui-ci exerce depuis quelques années au sein du service propreté urbaine.

Le fait d'arrêter son contrat à un mois de sa titularisation est difficilement compréhensible. D'autant plus qu'une pétition circule avec plus d'une centaine de ses collègues signataires et continue d'en récolter.

Je souligne ici que Monsieur est marié, père d'un nouveau-né, et risque de se retrouver dans une situation très complexe alors que sa situation familiale nouvelle le fait légitimement aspirer à un minimum de stabilité professionnelle.

Monsieur Boudjema quant à lui, qui travaille pour le service des sports, se voit remercier au terme de sa mise au stage de 12 mois alors qu'il devrait être titularisé.

Celui-ci travaille consciencieusement depuis des années au sein de la ville de Grenoble. Il a effectué différents remplacements dans les services pour finalement réussir à intégrer le service des sports.

Qu'a-t-il fait pour mériter d'être poussé vers la sortie de manière aussi violente, malgré son âge qui complique encore plus ses chances de retrouver un emploi ?

Voici quelques exemples supplémentaires de votre fameux "humanisme". Comptez sur nous pour en donner autant de fois que nécessaire afin de bien faire état de la réalité de vos méthodes, loin de vos discours de façade.

Chérif Boutafa
GO-SCDDC

Conseil municipal du 20 novembre 2023

Intervention délibération #28 – 33199

Le dispositif de Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuel (POEI)

Monsieur le Maire,

À l'occasion de cette délibération qui vous permet de rappeler votre engagement de dé-précarisation des emplois, je me permets de vous interpeller à propos de ce que vivent les agents du CCAS.

Fin octobre, le syndicat CFDT vous a à nouveau écrit pour vous alerter sur une situation critique qui perdure depuis près de trois ans. Je rappelle qu'ils vous ont déjà écrit en début d'année puis ont été contraints de venir manifester devant ce conseil en mai pour se voir accorder le privilège d'une rencontre avec l'adjoint au social, Président du CCAS.

Rencontre qui n'a rien changé puisqu'ils vous écrivent à nouveau pour dénoncer les mêmes problèmes. Ils pointent ainsi :

- Les problèmes organisationnels et managériaux : cela inclut l'incapacité à recruter des cadres et une assistante sociale du personnel, la précarité croissante, et des erreurs fréquentes dans la gestion des fiches de paie et du temps.
- Des pratiques managériales brutales et injustes : les agents déplorent des décisions unilatérales, une absence de dialogue et de réponse à leurs demandes, et des sanctions inéquitables.
- L'impact sur la santé et la qualité de vie au travail avec la détérioration des conditions de travail qui affecte la santé physique et mentale des agents. Pour l'employeur exemplaire on repassera.

- Et évidemment, le déni et l'inaction des élus du CCAS : aucune mesure concrète n'a été prise pour résoudre la situation malgré les multiples interpellations.

Face à ces problèmes, les agents qui vous écrivent vont jusqu'à réclamer "*un élu en charge du personnel et du dialogue social*" et l'instauration d'un "*dialogue social transparent et constructif*". Si ce n'était pas aussi grave, on pourrait presque en rire en se rappelant que nous avons sur vos bancs un adjoint au personnel qui passe justement son temps à faire la leçon au gouvernement à propos du manque de dialogue social. Mais il n'est pas à une contradiction près.

Je relaye ce courrier pour les quelques Grenoblois qui nous écoutent ce matin, et pour la presse, parce qu'il est important de montrer la réalité de la gestion derrière l'humanisme de façade.

Et malheureusement, ces pratiques à nouveau dénoncées par les agents eux-mêmes confirment une fois de plus la brutalité du fonctionnement de votre système que j'ai décrit lundi dernier.